

ASSEMBLÉE NATIONALE

COLLOQUE

**« L'UNION EUROPEENNE FACE
A LA MONDIALISATION »**

Mercredi 31 octobre 2001

PARIS

Sous le haut patronage de M. Raymond Forni,
Président de l'Assemblée nationale



Colloque organisé par :

Monsieur Alain BARRAU,
*Président de la Délégation
de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne*



SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS DE M. ALAIN BARRAU , Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne	9
ALLOCATION D'OUVERTURE DE M. RAYMOND FORNI , Président de l'Assemblée nationale	11
INTERVENTION DE PIERRE MOSCOVICI , Ministre délégué chargé des affaires européennes.....	16
INTERVENTION DE M. ALAIN BARRAU , Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur « <i>le Parlement français dans le débat sur la mondialisation</i> »	22
INTERVENTION DE FRANÇOIS HUWART , Secrétaire d'Etat au commerce extérieur.....	28
INTERVENTION DE PASCAL LAMY , Commissaire européen en charge du commerce extérieur	33

PREMIERE TABLE RONDE

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE INTERNATIONALE POUR RÉGULER LA MONDIALISATION.....	39
Béatrice MARRE, Députée, <i>Introduction</i>	39
Harlem DESIR, Député européen, <i>La transparence et la démocratie à l'OMC</i>	43
Susan GEORGE, Vice-présidente du groupe ATTAC <i>Les objectifs du prochain cycle de négociations commerciales multi-latérales</i>	49
Aymeri de MONTESQUIOU, Sénateur membre de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne, <i>Union européenne – OMC : tensions et intérêts communs</i>	53
Conrad ECKENSCHWILLER, Conseiller pour les affaires internationales du MEDEF, <i>Echanges et globalisation : réformes et règles</i>.....	55
Jean PISANI-FERRY, Président délégué du Conseil d'analyse économique, <i>Comment faire travailler ensemble l'OMC et les autres organisations internationales ?</i>.....	59
Laurence TUBIANA, Conseillère pour l'environnement du Premier ministre <i>Existe-t-il un « modèle européen » de régulation de la mondialisation ?</i>	63
Alain BARRAU	66
François HUWART	66

SECONDE TABLE RONDE

REUSSIR LE MARIAGE ENTRE L'OMC ET LES PAYS DU SUD	69
Jean-Claude LEFORT, Vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, <i>Introduction</i>	69
Rubens RICUPERO, Secrétaire général de la CNUCED, <i>Comment instituer un système commercial multilatéral équitable ?</i>	75
Alain BARRAU Président de la Délégation pour l'Union européenne	79
Smaïl BOUMEZIANE, Aitec, ancien Ministre du commerce extérieur d'Algérie, <i>Société civile, politiques nationales de développement et négociations internationales</i>	79
INTERVENTION DE CHARLES JOSSELIN, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie.....	83
Yannick JADOT, Délégué général de Solagral, <i>L'accord sur l'agriculture et les pays du Sud</i>	89
Claude SAUNIER, Sénateur, <i>Une politique spécifique et globale pour le Sud</i>.....	95
QUESTIONS DE LA SALLE.....	99
François DUFOUR, Vice-Président d'ATTAC, Confédération paysanne	99
Jean-Luc PELLETIER, Industrie Alimentaire Française... 	100
Conrad ECKENSCHWILLER, Conseiller pour les affaires internationales du Medef.....	101

Alain BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.....	102
Yann GALUT, député du Cher	102
Alain BARRAU, Président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.....	103
ANNEXES	105
Annexe 1 : Communication de M. Rubens RICUPERO, Secrétaire général de la CNUCED, sur le thème « Réussir le mariage entre l'OMC et les pays du Sud »	107
Annexe 2 : Communication de M. Alassé OUEDRAOGO, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur le thème « Réussir le mariage entre l'OMC et les pays du Sud ».....	113

Avertissement

Le texte des interventions a été établi à partir d'une transcription réalisée par la société Ubiquis.

Les titres et intertitres ont été ajoutés dans un souci d'édition.

*
* *

AVANT-PROPOS DE M. ALAIN BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne

Le Parlement ne peut être exclu du grand débat public sur la mondialisation et doit devenir un lieu de réflexion privilégié sur sa régulation.

Par son champ de compétence, l'OMC est devenue l'affaire de tous les citoyens. Ces derniers doivent pouvoir exercer un véritable contrôle démocratique sur les négociations commerciales multilatérales. Les élus, qui disposent de la légitimité conférée par le suffrage universel, doivent être les premiers à exercer ce droit de regard.

Bien que certains affirment que le rôle du Parlement est nécessairement limité par le caractère diplomatique de la négociation, celui-ci a déjà posé les marques d'un suivi permanent des travaux de l'OMC. Par un travail de fond bien entendu, qui prend la forme de rapports d'information, ceux publiés par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, mais aussi par l'organisation de manifestations, telles que ce Colloque organisé par la Délégation sur « *L'Union européenne face à la mondialisation* », faisant intervenir des élus, des décideurs, des experts, ainsi que la société civile, représentée par les ONG qui jouent un rôle important dans le débat sur le « gouvernement » de la mondialisation.

Les Français et leurs représentants doivent continuer à travailler ensemble pour faire advenir cette mondialisation maîtrisée que nous appelons tous de nos vœux. Car nous pensons tous que le monde n'est pas une marchandise. L'Assemblée nationale étant la maison des citoyens, je souhaite qu'elle continue d'être un lieu de dialogue et de réflexion associant le peuple et les élus.

ALLOCATION D'OUVERTURE
DE M. RAYMOND FORNI,
Président de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale accueillait hier le président Cardoso, qui portait la vision d'une mondialisation maîtrisée. Nous recevions également Joschka Fischer, qui s'associait au travers des Mardis de l'Europe à nos discussions sur l'avenir de l'Union européenne. A la croisée des deux sujets, le colloque organisé par Alain Barrau porte sur « l'Europe face à la mondialisation » : il est d'autant plus important que dans une dizaine de jours débutera à Doha la nouvelle Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. François Huwart, Pierre Moscovici, Pascal Lamy, qui préparent et conduisent les négociations au nom de la France et de l'Union européenne, prendront part à nos débats.

➤ *Le cadre général des négociations à venir*

Les attentats du 11 septembre sont intervenus alors que l'Union préparait le mandat de négociation de la Commission. Il est souvent rappelé que ces événements ont changé la face du monde : ont-ils pour autant modifié l'approche que nous devons avoir de la mondialisation ?

L'ouverture des marchés, la libre circulation des capitaux et l'accélération de la diffusion de l'information ont réduit les distances, rapproché les marchés et stimulé une nouvelle croissance. Elles ont aussi ouvert la voie à un monde uniforme, creusé les inégalités et fait naître de nouveaux risques. Elles ont soulevé des interrogations essentielles qui attendent encore leur réponse.

Comment répartir plus équitablement les fruits de la mondialisation ? Les inégalités s'accroissent, les profits des dix plus

grands groupes mondiaux sont supérieurs au PIB de l'ensemble des pays les moins avancés. La grande pauvreté touche près d'un être humain sur quatre. Que faire pour que l'expansion accélérée des réseaux de communication profite à tous ? La multiplication des sources d'information, la circulation des idées, le foisonnement des créations, sont des éléments riches de promesses, mais les inégalités devant l'éducation freinent l'accès à ces technologies.

Comment mieux prendre en compte la fragilité de notre planète ? Notre environnement n'est pas une marchandise, un simple stock de ressources dans lequel nous pourrions puiser sans nous soucier des générations futures.

Comment lutter contre le crime organisé, qui a connu avec la mondialisation une véritable explosion ? La fluidité des communications permet aux réseaux criminels d'exploiter les contradictions entre les lois nationales et les faiblesses de certaines d'entre elles pour se mettre à l'abri de la justice et échapper à toute poursuite.

Depuis le 11 septembre, ces quelques questions se posent avec plus d'urgence et plus d'acuité. Elles appellent une nouvelle régulation dont l'Europe peut être le levier.

➤ *La nécessité d'une nouvelle régulation*

L'Europe a su, en un demi-siècle, mener une intégration économique maîtrisée dans le respect de la diversité de ses peuples. Elle constitue un exemple, souvent cité, de ce que peut apporter une meilleure régulation. Elle a aujourd'hui la responsabilité de s'engager dans l'édification d'une régulation mondiale.

Nous voulons donner à l'économie mondiale un cadre stable, et cela doit être un objectif. Les crises économiques et financières récentes ont montré que des règles sont indispensables au bon fonctionnement de l'économie de marché. Prévenir l'instabilité financière nécessite de nouvelles règles prudentielles, en particulier sur la supervision bancaire, dans les centres *off-shore*. La lutte contre le blanchiment d'argent doit également être au cœur de nos préoccupations.

Nous voulons partager avec plus de justice les richesses de ce monde. Réduire la pauvreté dans le monde constitue une nécessité absolue, car nous savons que, dans une certaine mesure, les événements du 11 septembre ont pour origine la disparité entre le Nord et le Sud, entre les pays riches et les pays pauvres. C'est une nécessité, car c'est éliminer une injustice qui sert trop de prétexte à une violence politique : là encore, les événements du 11 septembre nous le rappellent tragiquement.

Nous voulons enfin promouvoir les règles d'un commerce équitable, qui est la condition d'un développement durable et partagé. La France et l'Union européenne plaident pour que la prochaine conférence de l'OMC fasse une priorité de l'intégration économique des pays en développement. Dans cet esprit, la France, comme elle l'a affirmé à plusieurs reprises, souhaite que le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui doit prochainement s'ouvrir soit un véritable cycle du développement.

Nous voulons préserver de la loi du marché des biens et des valeurs essentielles pour l'Homme : la santé, l'environnement, la diversité de cultures... Ces éléments ne doivent pas être l'enjeu des prochaines négociations. Viviane Reding l'a affirmé : le commerce des idées et des œuvres n'obéit pas aux mêmes règles que le marché des pommes de terre ! Le prochain cycle de négociations commerciales, dont les contours seront discutés à Doha, doit fixer un ordre du jour large et global reflétant les intérêts de tous les pays membres : progrès social, sécurité sanitaire, environnement...

Pour appliquer ces nouvelles règles du jeu, il nous faut bâtir une nouvelle architecture. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais il nous faut compléter et renforcer les institutions des Nations unies : le président Cardoso soulignait hier encore cette nécessité. Là où manquent certaines organisations, comme par exemple une organisation mondiale de l'environnement, nous devons en créer. Il faut également confier à l'enceinte appropriée les négociations sur la circulation des œuvres culturelles. Cette démarche apparaît essentielle pour ne pas tout mélanger au sein d'une négociation globale.

► *Le rôle des parlementaires*

De ce travail essentiel, les parlementaires doivent prendre leur part. Huit députés et six sénateurs ont été conviés à s'associer à la délégation menée par François Huwart à la Conférence de Doha. Je me félicite de l'habitude prise d'inviter la représentation nationale à suivre ces négociations.

Nous devons reconnaître que, jusqu'à une période récente, l'Assemblée nationale était peu présente dans ce cadre. Il apparaît nécessaire que le pouvoir exécutif associe à ces démarches le pouvoir législatif, qui aura lui-même à se pencher sur ces questions et qui devra lui-même les mettre en œuvre. La présence régulière à ces réunions fait d'ailleurs de certaines ou de certains d'entre vous de véritables spécialistes sur les questions que j'ai évoquées. Ces parlementaires doivent suivre de manière permanente ces négociations au sein de leur Assemblée.

Ainsi, au mois d'août dernier, j'ai confié à Yves Tavernier la mission de formuler des propositions tendant à un meilleur contrôle parlementaire des institutions financières internationales. Ces institutions n'avaient pas de lisibilité et il convenait de mieux connaître leur fonctionnement et leur utilité. Peut-être faut-il réfléchir à la création d'un organe spécialisé de l'Assemblée, chargé de contrôler ces institutions et de suivre les négociations de l'OMC. La Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne pourrait sans doute émettre des propositions utiles dans ce domaine.

L'Assemblée nationale doit également s'attacher à un travail de diplomatie parlementaire qui contribue à enrichir la réflexion collective. Le terme « diplomatie parlementaire » peut faire éventuellement sourire les fonctionnaires du Quai d'Orsay, mais je considère que cette forme de diplomatie constitue le complément indispensable au cadre gouvernemental de la négociation. Porter cette négociation au niveau de l'opinion publique, transmettre un message, c'est aussi notre responsabilité en tant que représentants d'un peuple, en tant que représentation nationale.

Dans cet esprit, j'ai lancé, avec Vincent Peillon et Arnaud Montebourg, l'organisation d'une conférence européenne consacrée à la lutte contre le blanchiment de l'argent sale : ils ont élaboré des réflexions et déposé un rapport qui doit se prolonger par un débat

public auquel seront associés tous ceux qui suivent ces questions essentielles. Cette conférence aura lieu le 7 février 2002 à l'Assemblée nationale. Elle réunira des responsables politiques et des experts de la problématique du blanchiment d'argent : elle débouchera, je l'espère, sur des propositions concrètes permettant de faire progresser vers des objectifs communs les législations des Etats. En effet, lutter contre le blanchiment constitue une manière de combattre le terrorisme international et la criminalité organisée.

La réunion qui s'ouvre ce matin me semble très importante : elle consacre le rôle que doit jouer le Parlement dans une réflexion qui ne saurait être laissée aux seuls mouvements associatifs ou aux organisations non-gouvernementales, toutes respectables qu'elles soient les unes et les autres.

Ce débat ne doit pas non plus être laissé au courant antimondialisation qui ne dispose ni de la légitimité, ni de l'autorité des élus du peuple. Si ces différents acteurs apportent à la réflexion, c'est bien à la représentation nationale qu'il incombe de mener ce débat.

Si l'Europe est aujourd'hui notre maison commune, la mondialisation constitue, dans l'imaginaire de beaucoup, la nature qui l'entoure : jardin d'Eden libéral naturellement prospère pour les uns, jungle hostile livrée à la voracité des grands fauves pour les autres. Toutefois, la mondialisation n'est ni un rêve, ni un cauchemar : elle est notre réalité et elle sera ce que nous en ferons.

L'enjeu de cette œuvre collective est la paix du monde, ce monde qui s'unifie et reste néanmoins traversé de rivalités, d'antagonismes ethniques et religieux dont quelques uns entendent tirer partie. Priver ceux qui souhaitent exploiter les contradictions des moyens d'agir que permet un libéralisme sans règles, apaiser les frustrations qui nourrissent ces antagonismes, interdire à ceux qui le voudraient d'alimenter ainsi la haine, tels sont les objectifs que nous poursuivons et que vous poursuivez au cours de ces travaux, auxquels je souhaite un plein succès.

INTERVENTION DE PIERRE MOSCOVICI,
Ministre délégué chargé des affaires européennes

Je remercie Raymond Forni pour son accueil et Alain Barrau, qui a pris l'initiative fort judicieuse d'organiser ce colloque à quelques jours seulement de l'ouverture de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha.

Nous sommes deux ans exactement après l'échec de Seattle, qui a marqué une forme de prise de conscience citoyenne face aux excès d'une certaine mondialisation.

Nous devons procéder à une deuxième tentative pour lancer un nouveau cycle de négociations multilatérales : je ne puis me prononcer sur les chances d'un lancement réussi et me bornerai à émettre quelques observations générales, en insistant moins sur le contenu des négociations que sur leur contexte et leur contentant.

➤ *Les enjeux du lancement d'un nouveau cycle*

Les événements du 11 septembre ont modifié la donne.

D'une part parce que l'accentuation du ralentissement de l'économie américaine – qui a un impact sur la conjoncture mondiale – renforce l'importance du lancement d'un cycle qui enverrait aux agents économiques un double message de confiance : confiance dans les effets positifs d'une négociation qui permettra l'essor du commerce et par conséquent la croissance, et confiance dans la capacité de nos économies ouvertes à favoriser la prospérité au bénéfice de tous et dans la volonté réaffirmée de développer une gestion multilatérale du commerce mondial. *A contrario*, un échec à Doha constituerait un mauvais signal et encouragerait une spirale récessionniste. Je souhaite, par conséquent, que ces négociations réussissent.

D'autre part, les attaques contre New-York et Washington ont aussi à nouveau, et de manière tragique, braqué les projecteurs sur les désordres du monde qui peuvent créer un terreau favorable à ces dérives, même s'il ne saurait y avoir d'explication ou de justification d'une quelconque forme de terrorisme.

Pour cette raison, la promotion d'un ordre mondial plus équitable apparaît pour nous plus que jamais comme un impératif. Selon moi, c'est dans le cadre de l'OMC qu'il est possible de trouver les solutions pour que la mondialisation ne laisse personne au bord de la route. Ainsi, le lancement d'un cycle peut-il permettre de faire progresser l'indispensable régulation et la prise en compte des besoins des pays en développement.

➤ *Les progrès réalisés depuis Seattle*

Dans cette perspective, il convient de garder à l'esprit les critiques dont avait fait l'objet la préparation de Seattle et qui avaient beaucoup compté dans l'échec de cette conférence.

La critique comportait une composante interne liée à la frustration considérable des pays du Sud qui se sont sentis exclus de la négociation, faute d'avoir la capacité réelle d'en maîtriser les enjeux : ils ont éprouvé, sans que cela soit nécessairement justifié, le sentiment d'être manipulés par une sorte de « directoire des grands ».

La critique externe, quant à elle, s'est manifestée sous forme d'un mur d'incompréhension qui s'est progressivement érigé entre les institutions de Genève, jugées opaques et cultivant encore une forme de diplomatie du secret, et les parlementaires ou les organisations non-gouvernementales, qui demandent à inscrire pleinement les questions d'ouverture économique dans le débat citoyen, ce qui semble légitime.

Des progrès importants ont néanmoins été réalisés depuis deux ans.

La préparation du rendez-vous de Doha s'est incontestablement déroulée dans de meilleures conditions que celle de Seattle. Chacun a eu le sentiment d'être écouté, y compris les pays du Sud. Les

textes mis sur la table offrent des motifs de satisfaction légitime aux différents ensembles géographiques, même si les points les plus sensibles restent réservés à ce stade des discussions.

Le sentiment de désordre et de confusion qui prévalait lors de la préparation de Seattle me paraît avoir cédé la place à un plus grand professionnalisme de l'organisation de la négociation. L'OMC avait sans doute été victime à Seattle d'une « crise de jeunesse », d'une maladie infantile de la globalisation. Cette organisation est de création récente et son secrétariat permanent, à Genève, reste aujourd'hui une structure légère. Il nous faut poursuivre nos efforts pour la faire entrer définitivement dans l'âge de la maturité, car rien ne serait pire que de la répudier brutalement : le système antérieur du GATT apparaissait bien trop faible pour répondre aux défis de la mondialisation.

Aujourd'hui, l'OMC peut prétendre au statut d'organisation universelle comptant 142 pays. Les adhésions de la Chine populaire et de Taiwan sont acquises, de même que celle de la Croatie, de la Jordanie, et sans doute, à l'avenir, celle de la Russie. Il s'agit d'un progrès considérable car les règles de l'OMC bénéficieront ainsi d'une légitimité bien plus forte.

Autre progrès essentiel réalisé depuis Seattle, l'organe de règlement des différends a su manifester son impartialité : de grandes puissances économiques ont été condamnées dans des contentieux qui les opposaient à des pays du Sud. Les Etats-Unis eux-mêmes ont été condamnés dans des contentieux se chiffrant en dizaines de milliards de dollars face à l'Union européenne : même s'ils ont fait appel, ils jouent le jeu du règlement judiciaire des conflits commerciaux internationaux.

➤ *Les enjeux de la Conférence de Doha*

Aujourd'hui, il reste à consolider ces acquis et en particulier à engager l'OMC dans la voie de réformes nouvelles décisives pour l'avenir même du système multilatéral. A cet égard, la Conférence ministérielle de Doha devra apporter des réponses ou des débuts de réponse à trois défis majeurs, sous peine de manquer son objet.

• *La prise en compte des intérêts des pays en développement*

Il convient de favoriser l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial en leur donnant la possibilité d'en tirer le meilleur parti. Cela suppose d'améliorer leur accès au marché et l'Union européenne a montré l'exemple en décidant de laisser les produits des pays les plus pauvres – sauf les armes – entrer sur son territoire sans droits de douane.

Au-delà, il faut reconnaître les difficultés de ces pays à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont souscrits précédemment, en tenant compte des nouveaux défis auxquels ils sont confrontés et en mettant un terme à l'opposition dépassée entre les vertus respectives du commerce et de l'aide : aujourd'hui, il s'agit de deux composantes inséparables d'un développement harmonieux et soucieux du bien-être des populations.

• *L'insertion de l'OMC dans un système de gouvernance économique mondiale*

Il faut engager l'insertion de l'OMC dans un système de gouvernance économique mondiale qui permettra de porter la régulation de la mondialisation que nous voulons et que nous pouvons favoriser.

L'Union européenne a émis des propositions fortes dans ce domaine, notamment pour mieux articuler les règles de l'OMC avec les acteurs multilatéraux sur l'environnement, ou encore pour assurer une meilleure coordination des travaux de l'OMC et de l'Organisation internationale du travail. Ces propositions se situent au cœur de la position européenne car il ne saurait y avoir de développement durable en dehors du respect des normes sociales minimales et au mépris des équilibres environnementaux.

Ces exigences peuvent constituer des difficultés à Doha, mais elles sont directement liées aux avancées de l'Union européenne. Si elle représente d'ores et déjà la zone la plus ouverte à l'échange international, elle souhaite continuer à organiser son espace économique autour de règles et de valeurs qui fondent le modèle européen : le développement durable, les droits sociaux fondamentaux ou la sécurité alimentaire constituent quelques-unes de nos préoccupations essentielles. Nos exigences à l'intérieur de

l'espace communautaire seraient en partie vidées de leur sens si nous acceptions dans ces domaines un laisser-faire mondial.

• *Le défi démocratique*

Il s'agit « naturellement » d'un défi majeur. L'OMC doit engager le dialogue avec la société civile et continuer à s'ouvrir en direction des parlements nationaux et du Parlement européen. Elle ne doit pas fuir le débat mais veiller à l'organiser de la manière la plus large et la plus ouverte possible.

Les principaux négociateurs ont déjà engagé des efforts très importants pour dialoguer avec les organisations citoyennes et je rends un hommage particulier à Pascal Lamy à cet égard. Il reste maintenant à inventer les formes d'un dialogue plus institutionnel à l'intérieur même de l'OMC. Sans attendre une réforme pourtant essentielle au devenir de l'Organisation, le Gouvernement a tenu – Raymond Forni le rappelait à l'instant – à ce qu'une délégation importante de parlementaires puisse se rendre à Doha, comme cela avait été le cas à Seattle, pour le plus grand bénéfice de la Délégation officielle française dans son ensemble.

La prise en compte des intérêts des pays en voie de développement, la régulation de la mondialisation, la promotion d'une nouvelle gouvernance mondiale et le renforcement du caractère démocratique des négociations commerciales multilatérales sont les principaux enjeux de ce prochain cycle qui pourrait s'ouvrir à Doha.

Sur tous ces points, l'Union européenne a émis des propositions ambitieuses et conformes à ce que nous voulons pour notre propre continent. C'est en ce sens que le Gouvernement de Lionel Jospin avait participé au mandat clair donné aux négociateurs, en octobre 1999 : ce mandat, qui n'a pas été révisé, demeure valable dans son ensemble et constituera la position européenne telle qu'elle sera exprimée à Doha.

Le Gouvernement souhaite qu'un accord soit trouvé à Doha. Encore faut-il que le lancement d'un cycle concilie les bienfaits de l'ouverture avec les vertus de la régulation. En pesant de son poids dans l'économie mondiale, puisqu'elle représente plus de 20 % du PIB mondial, et en étant à l'origine de plus de la moitié de l'effort

de solidarité dans le monde, l'Union possède les moyens nécessaires pour faire entendre ce message.

INTERVENTION DE M. ALAIN BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne,
sur « *le Parlement français dans le débat
sur la mondialisation* »

► ***La nécessité d'ouvrir un débat public sur la mondialisation***

Nous organisons ici une réunion sur la mondialisation parce que nous sommes des parlementaires et que nous estimons que le Parlement a quelque chose à dire sur le sujet. Deux faux problèmes peuvent d'emblée être évacués. D'une part, aucune négociation commerciale internationale ne se passera après Seattle comme avant. Par ailleurs, il n'y a pas de concurrence entre le propos des organisations non gouvernementales et celui des parlements : simplement, ils n'ont pas la même légitimité.

Il est louable que les ONG se soient lancées dans le débat public sur le sujet de la mondialisation, mais si elles étaient seules à intervenir, cela témoignerait d'une certaine faillite des parlements. Je suis favorable aux deux prises de parole et les parlementaires doivent maintenant considérer que ces questions relèvent de leur responsabilité politique. Elles se trouvent aujourd'hui au centre de la discussion politique et publique, et intéressent de plus en plus nos concitoyens.

Nous avons organisé ce débat une première fois en utilisant l'article 88-4 de la Constitution. Nous avons discuté du mandat qui allait être donné par le Conseil « Affaires générales » à la Commission. En effet, dans le dispositif de l'Union, c'est la Commission qui nous représente au sein des négociations commerciales multilatérales. Dans le cadre du travail de la Délégation, nous avons la possibilité de nous saisir de ce texte. Nous avons procédé ensuite de la manière suivante : nous avons commencé à travailler avec le premier rapport de Béatrice Marre sur

ce sujet, puis certains collègues se sont spécialisés, comme Jean-Claude Lefort sur les problèmes du Sud... De nombreux membres du Sénat et du Parlement européen se sont également montrés intéressés par ce thème.

Dans ce processus qui a commencé avant Seattle, nous avons mené plusieurs auditions de François Huwart, de Pascal Lamy et de Pierre Moscovici. Nous avons ainsi progressé jusqu'à un stade important, car l'Assemblée nationale a adopté une résolution avant Seattle, très claire, par rapport à cette Conférence. Cette position a été transmise aux représentants des gouvernements et prise en compte par la Commission dans la phase de 1999.

Lors d'une deuxième phase, François Huwart, qui coordonne pour le Gouvernement français l'ensemble de cette négociation, a réellement joué le jeu. Cela tient au rôle qu'il assume, mais cela correspond également à ses convictions politiques. Non seulement, il a participé à des rencontres, en amont de Seattle mais aussi sur place et après cette conférence, avec des parlementaires et des représentants des ONG. Il a continué à nous réunir à Bercy pour faire un point régulier de la situation. Je crois, en tant que parlementaire, qu'il s'agit d'une excellente méthode : la concertation doit être préparée en permanence et pas seulement devant les obstacles ou les échéances. Je remercie François Huwart pour ce travail qui nous a permis, ainsi qu'aux représentants des organisations professionnelles, des syndicats ou des ONG, d'obtenir plus d'informations. Ils ont pu étayer, confronter et modifier éventuellement leur point de vue.

J'aurais voulu que nous tenions ce type de débat en séance publique avant le début de la Conférence de Doha, comme nous l'avons fait avant Seattle, mais nous avons rencontré plusieurs types de contraintes. Les premières tiennent à l'organisation du travail parlementaire : nous nous trouvons, en effet, en période budgétaire. Par ailleurs, les événements du 11 septembre ont capté notre attention. Nous avons décidé – mais j'aurais préféré que cela ne constitue qu'une première étape vers un vote – d'organiser un débat public pour donner le sentiment de la représentation nationale avant la Conférence. Cette fois-ci, nous n'avons pu le faire avant, mais j'espère que nous pourrons mener ce débat pendant ou après Doha.

Je souhaite qu'il s'agisse d'un débat public pour éviter que ces questions soient traitées exclusivement par des spécialistes ou par des personnes qui prennent le temps de s'informer. Le député « de base », par exemple, lorsque sa circonscription recouvre des activités textiles ou agricoles, est aussi pleinement concerné par ce sujet. Il en va de même pour l'ensemble de ceux qui sont sensibilisés par des mouvements en faveur du développement. Il s'agit d'une question politique centrale et je souhaite – Raymond Forni y est favorable – qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour, comme nous avons essayé de le faire progressivement au sein de la Délégation pour l'Union européenne.

Même si la tâche n'est pas aisée, nous devons nous efforcer de traiter à l'Assemblée de plus en plus de questions relatives au commerce international : c'est l'objectif que je poursuis au sein de la Délégation. Faut-il créer une instance spécifique ? J'y suis plutôt favorable, mais il faut surtout que le Parlement dispose des moyens concrets pour travailler sur ces questions.

➤ *Les enjeux de la Conférence de Doha*

Plusieurs rapports ont été élaborés et sont à votre disposition. Par un premier texte de 1999, le Conseil « Affaires générales » a donné à la Commission un mandat, mis en œuvre par Pascal Lamy. Ce mandat n'a pas changé.

Par ailleurs, vous avez pris connaissance d'un texte interne de l'OMC qui constitue le démarrage de la discussion à Doha. L'échange qui commencera dans quelques jours visera à savoir si, pour la détermination de l'agenda de la négociation qui s'ouvrira après Doha, ce texte convient ou non. La Conférence s'apparentera, par conséquent, à une pré-négociation.

Certaines réunions internationales ont été supprimées depuis le 11 septembre : pouvions-nous ne pas nous rendre à Doha ? Dans le contexte international actuel, que l'on soit pour ou contre l'existence de l'OMC, considère-t-on plutôt que la régulation du commerce international est souhaitable ou non ? Nos positions sont-elles suffisamment harmonisées sur ce point ?

Faciliter le commerce international dominé par le libéralisme économique, lui-même dominé par les Etats-Unis, est-ce plutôt utile ou plutôt néfaste ? Cette question me paraît légitime. Raymond Forni a établi une belle comparaison dans son introduction, en évoquant l'Eden et l'Enfer, mais nous sommes ici sur terre et nous devons opérer des choix pratiques. Il faut, par conséquent, définir la manière d'introduire un certain nombre d'éléments de régulation dans le dispositif international existant.

L'échec de Seattle tient à plusieurs causes connues. L'Union européenne avait développé certains thèmes autour d'objectifs sociaux et environnementaux. L'administration Clinton s'était montrée plutôt favorable aux objectifs sociaux notamment et le discours du président américain semblait aller de l'avant en la matière, même si cela correspondait aussi à un choix tactique.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation différente, dans la mesure où l'administration Bush semble peu préoccupée par ces problématiques sociales et environnementales : elle prétend même que les objectifs défendus par les Européens sont défavorables aux pays en développement, car ces pays ne sont pas au même stade de croissance. Ainsi, nous pourrions rencontrer une situation plus difficile encore qu'à Seattle dans ce domaine. Les Etats-Unis, avec l'habileté dont ils font preuve dans les négociations, tenteront de rechercher des alliés parmi les pays du Sud dans la discussion sur les thèmes qui sont importants pour nous en matière sociale et environnementale.

Le Sud constitue une autre interrogation fondamentale. A-t-il été plus associé après Seattle que dans la période précédente ? Je pense que c'est le cas, mais il convient de le démontrer. Comment et dans quelles proportions a-t-il été entendu ? Avec quel type de participation ?

Lors d'une réunion à Bercy, il a été précisé que les organisations syndicales du Sud souhaitaient que la priorité sociale puisse être accueillie. Il convient aussi de prendre en compte ce type de discours, ce qui suppose d'entendre d'autres interlocuteurs que les gouvernements, même si ces derniers sont les acteurs logiques de la négociation. Ces gouvernements ne sont d'ailleurs pas toujours démocratiques, ce qui constitue un réel problème.

La Commission porte une responsabilité fort importante pour la négociation menée au nom de l'Union sur l'ensemble de ces questions. Pascal Lamy avait développé des réflexions, que j'ai beaucoup soutenues, sur les liens entre l'Union européenne et les entités régionales : ont-ils progressé ? Hier, le président Cardoso s'est montré très disert sur les relations entre Union européenne et Mercosur. Ce discours sur les régions est-il déjà une réalité ? Il serait intéressant que Pascal Lamy évoque ce sujet, notamment parce qu'il a travaillé sur le Mexique, le Mercosur ou certaines régions de l'Asie, par exemple.

Un certain nombre de secteurs continuent d'affirmer que l'agenda même de la négociation ne leur convient nullement : ainsi, les représentants du textile se sont montrés très réticents vis-à-vis de l'accord négocié avec le Pakistan. Pour l'agriculture, certains pensent que l'entrée dans un processus de négociation avec l'OMC verra disparaître la PAC et le regrettent. D'autres considèrent qu'il est souhaitable d'affaiblir cette politique commune.

Enfin, il apparaît impossible pour certains secteurs d'entrer dans le cadre de la discussion de l'OMC : éducation, santé... Nous sommes nombreux à nous battre de manière forte sur ces questions. Inversement, une personne est intervenue récemment lors d'une réunion de Bercy pour souligner qu'il était absolument nécessaire que le secteur des assurances entre rapidement dans le cadre de ces discussions.

En conclusion, si la réflexion sur la gouvernance mondiale progresse, comment se déroule-t-elle concrètement ? Des progrès ont-ils été réalisés depuis Seattle, notamment sur le renforcement du lien entre le BIT et l'OMC ? Qu'en est-il du contrôle démocratique de cette « gouvernance mondiale » ? Béatrice Marre et Jean-Claude Lefort ont contribué à l'organisation de rencontres entre parlementaires sur ces questions. Comment peut-on faire progresser ce thème ? Comment les ONG ont-elles préparé cette échéance ? Des rencontres ont-elles eu lieu entre celles du Nord et celles du Sud ? Les pays du Sud dénonçaient à Seattle le fait que les ONG du Nord étaient les meilleures alliées des gouvernements des pays industrialisés, car elles contribuaient à enfermer le Sud dans des thèmes anciens.

Ainsi, de nombreuses questions se posent et il serait souhaitable qu'elles soient abordées aujourd'hui au travers des interventions des différents participants.

INTERVENTION DE FRANÇOIS HUWART,
Secrétaire d'Etat au commerce extérieur

Je remercie les organisateurs de cette rencontre qui se tient au moment opportun, car nous avons reçu récemment le projet révisé de la déclaration ministérielle de Doha. Je souhaite vous livrer quelques réflexions personnelles, à la veille de cette échéance.

Avant l'échec de Seattle et encore davantage après, nous avons affirmé que le développement des échanges commerciaux devait s'accompagner d'un renforcement de la régulation. Les événements tragiques du 11 septembre nous renforcent dans la conviction que cette nouvelle ère d'interdépendance doit étendre ses bénéfices au plus grand nombre, pour cette génération et celles qui suivront.

Deux ans après le brutal rappel à l'ordre de Seattle, où en sommes-nous de nos ambitions et de nos espoirs d'un système multilatéral réformé et d'un développement un peu mieux partagé ?

Avec tous nos partenaires de l'Union, notre responsabilité est aujourd'hui d'établir un bilan provisoire des progrès et des impasses, des évolutions et des blocages.

L'une des leçons de Seattle avait été que les pays en développement devaient être plus écoutés et mieux traités. Le chantier prioritaire que constitue pour ces pays la mise en œuvre des accords de Marrakech a progressé. Doha doit être l'occasion de premières décisions tangibles : pour l'antidumping, par exemple, il semblerait que les Etats-Unis, qui campaient sur une position de refus à Seattle, soient maintenant prêts à entrer dans une logique de négociation. Les volets de l'assistance technique et des capacités institutionnelles sont essentiels si l'on veut que les pays en développement participent pleinement à l'élaboration de nouvelles

règles multilatérales. En effet, l'équité ne se décrète pas et ne se calcule pas mais se négocie, à condition que chacun bénéficie d'un accès égal à la négociation, comme le souligne fort justement le rapport de Harlem Désir, à l'origine de la résolution adoptée dernièrement par le Parlement européen.

Comme l'ont montré les récents travaux du Conseil d'analyse économique, le problème de la globalisation n'est pas celui de la croissance en général, car le « gros du peloton » tend en effet à se regrouper, mais celui du décrochage de certains pays, notamment en Afrique. A cet égard, les besoins des PMA sont prioritaires. Le renforcement récent du cadre intégré associant l'OMC et cinq organisations de l'ensemble onusien constitue un signal clair qui me paraît aller dans le bon sens. Nous devons également progresser sur le traitement spécial et différencié des pays en voie de développement afin d'adapter ce traitement aux accords et aux besoins des bénéficiaires.

La tâche, loin d'être achevée, ne commencera vraisemblablement qu'avec le Cycle. Nous devons aujourd'hui trouver un nouvel équilibre entre la défense légitime de nos intérêts et la prise en compte de ceux exprimés par nos partenaires en développement, l'enjeu consistant à trouver une dynamique équilibrée qui, sur le moyen terme, rapprochera les différents pays : cela pourrait s'appeler une « norme de développement durable et partagé ».

Toutefois, il faut se garder de tomber dans le piège inverse, qui serait de construire systématiquement, sur tous les sujets, une OMC à deux vitesses risquant de marginaliser plus encore les pays en voie de développement. Les règles multilatérales ne jouent pas nécessairement contre le développement et peuvent même aider à la bonne gouvernance : c'est le cas notamment des principes de transparence ou de non-discrimination dans les domaines des marchés publics, de l'investissement et de la concurrence. Comme le souligne le Conseil d'analyse économique, la libéralisation commerciale n'est qu'un instrument parmi d'autres d'une stratégie de développement économique.

Un autre défi, au lendemain de Seattle était celui de la régulation et de la cohérence. Le monde n'est pas une marchandise et l'OMC ne peut être l'instrument de la domination du marché au

détriment des impératifs de la communauté internationale que sont la solidarité, la promotion des droits de l'Homme et des droits fondamentaux des travailleurs et la maîtrise collective des risques environnementaux et sanitaires.

Cette exigence fonde la démarche française et communautaire à l'égard de l'OMC.

La mission de libéralisation du commerce est bien celle que confie à l'OMC ses propres membres, chaque jour plus nombreux. Par conséquent, l'enceinte où se négocie la libéralisation est bien celle où doit s'élaborer la régulation. L'enjeu est ensuite l'articulation harmonieuse des normes produites par l'OMC avec l'ensemble des normes internationales : il consiste à garantir la cohérence entre les règles de l'OMC et celles définies dans d'autres enceintes et de promouvoir une coopération efficace entre les organisations internationales. C'est d'ailleurs bien cette démarche de cohérence que les ONG exigent de l'OMC. Cet enjeu impose une réflexion et des initiatives touchant à l'architecture même de la gouvernance mondiale.

Les difficultés – à ce jour non surmontées – rencontrées depuis 1996 pour mettre en place un dialogue permanent entre l'OMC et l'OIT en disent long sur le chemin qui reste à parcourir. Ce second chantier reste grand ouvert et les travaux avancent trop lentement, à mon sens, pour deux raisons : l'hostilité des pays en développement et la réticence des Etats-Unis. Les premiers redoutent la mise en place d'un protectionnisme camouflé sous couvert de préoccupations environnementales ou sociales de la part de certains pays développés. Les seconds soupçonnent l'Europe de chercher à modifier les accords de l'OMC pour mettre demain à l'abri des panels les réglementations communautaires sur la traçabilité, l'étiquetage ou la précaution.

Il n'existe pas de « recette magique » pour harmoniser les points de vue : il faut mener un travail patient sujet par sujet, travail qui représente aussi un combat. Parmi ces combats, le plus urgent me paraît celui de l'accès aux médicaments. Dans l'une de ses interviews, Pascal Lamy, sans doute au grand dam de ses experts, jugeait qu'il est des circonstances où le commerce doit céder le pas à d'autres objectifs. A la veille de Doha, je rends hommage à ce propos et à cet engagement très fort. Je souhaite que sur ce dossier,

la vision politique qui inspire le commissaire, vision que je partage, puisse trouver une traduction concrète. Je souhaite que face à ce problème de santé publique, de développement et d'inégalité devant le droit, l'Union européenne soit en mesure d'apporter une contribution décisive.

La légitimité de l'OMC passe également par des améliorations dans son fonctionnement. La réflexion s'est poursuivie depuis Seattle sur la transparence de cette Organisation vis-à-vis de la société civile et les pays en développement demeurent très réservés, voire inquiets, à l'idée de voir des acteurs non-gouvernementaux intervenir dans le fonctionnement de l'OMC. Pour autant, des progrès notables ont été réalisés en matière d'accès à l'information. Allons plus loin encore pour permettre aux représentants des parlements, des ONG, des syndicats et des milieux d'affaires de suivre plus directement l'activité de l'OMC. Cette responsabilité n'est pas seulement celle de l'Organisation elle-même : elle incombe aussi aux Etats membres. Sur ce sujet, le Gouvernement français a toujours cherché à faire preuve de transparence et d'esprit de dialogue.

Le réexamen du mémorandum d'accord sur le règlement des différends me semble avoir progressé. L'Europe a proposé d'accroître la transparence du mécanisme, de clarifier ses procédures et de professionnaliser les groupes spéciaux, tout en renforçant l'assistance technique au bénéfice des pays en développement. Un débat s'est amorcé sur la question des sanctions.

A une semaine de la Conférence ministérielle, il apparaît que les textes à négocier possèdent une qualité indéniable. Ils retiennent tous les thèmes proposés par l'Union européenne. La dimension du développement est mieux intégrée et l'approfondissement des règles est désormais envisageable sur l'investissement et sur la concurrence.

L'OMC semble avoir franchi une étape essentielle en élargissant son champ de vision : elle doit maintenant en tirer les conséquences opérationnelles en renforçant son champ d'action.

De ce point de vue, les projets de déclaration ne me satisfont pas. L'environnement est traité sur le mode des travaux analytiques engagés depuis 1995, que l'on nous propose simplement de

poursuivre sans garantie réelle de son inclusion dans le champ de la négociation.

La question du développement social est abordée de manière très fermée, alors que nous voulons voir l'OMC participer au dialogue interinstitutionnel plus que jamais nécessaire sur les conséquences sociales de la mondialisation.

Par ailleurs, l'équilibre n'est pas trouvé sur l'agriculture : les dispositions concernant les restitutions sont déraisonnables et la place réservée aux préoccupations non commerciales apparaît décevante.

J'ai eu l'occasion de présenter cette évaluation lundi dernier devant le Conseil, à Luxembourg, et je le rappelle aujourd'hui : le résultat de la négociation, pour être accepté par l'Union et par la France et son Parlement, devra être plus équilibré et prendre mieux en compte les attentes des peuples.

INTERVENTION DE PASCAL LAMY,
Commissaire européen en charge
du commerce extérieur

Les organisateurs de ce débat ont souhaité que nous le tenions à la veille de Doha : ils ont eu raison parce que le commerce international constitue sans doute la face la plus visible de la mondialisation. Il en existe bien d'autres et les débats de ces dernières années entre pro et anti-mondialisation nous l'ont montré. Les événements survenus le 11 septembre nous ont convaincus que les problèmes posés par la mondialisation constituent un ensemble qui va bien au-delà de l'économie et du commerce. Pour cette raison, il convient de situer les enjeux de Doha dans une vision plus politique de l'Union européenne.

► *La volonté de l'Union européenne : une mondialisation maîtrisée*

Ma position sur la mondialisation se trouve à peu près au point d'intersection des forces politiques au niveau européen, que ce soit à la Commission, au Parlement ou au Conseil : elle constitue un stade historique du capitalisme de marché, avec ses déficiences et ses iniquités de distribution. Selon l'Union, un équilibre correct – il peut varier en fonction de nos horizons politiques – entre l'efficacité et l'équité, entre l'efficacité et la justice, dépend de dispositifs de gouvernance et de régulation. Cette idée est à la base du concept de mondialisation maîtrisée.

L'Union européenne constitue un « laboratoire » de la maîtrise de la mondialisation : même si elle n'est pas toujours perçue ainsi de l'intérieur, ce rôle lui est reconnu sur les autres continents. Si le président Cardoso a pu tenir hier ce discours à l'Assemblée nationale, c'est précisément parce que l'Union a pu, dans ses

relations avec des pays comme le Brésil, faire progresser ce concept. Pour cela, nous avons une doctrine et des moyens d'action.

Face à la mondialisation, nous souhaitons faire à l'extérieur ce que nous tentons de faire à l'intérieur : promouvoir un développement « soutenable », au sens des Nations unies, c'est-à-dire soutenable au plan économique, au plan social et au plan environnemental. Il s'agit là de la fonction d'utilité que l'Union européenne souhaite projeter, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Pour cela, nous disposons de moyens d'action, plus ou moins répartis avec ceux de nos Etats membres, en fonction de la distribution complexe des compétences de l'Union, que ce soit en matière financière ou à l'égard des organismes de régulation à l'OMS, à l'OIT et ailleurs ou bien en matière commerciale où l'Union fonctionne comme une fédération depuis le traité de Rome. Aussi, le poids et les moyens d'action de l'Union en matière commerciale, sont d'une importance particulière, pour elle et pour les autres.

La position de l'Union à l'approche de la Conférence de Doha est inspirée par l'idée que la mondialisation doit être maîtrisée. Alain Barrau rappelait à juste titre que cette conférence porterait sur un agenda : elle ouvrira ou non la porte de la négociation.

Pour l'Union européenne, la clé de cette porte fonctionnera selon deux modalités. D'une part, l'ouverture des négociations dépendra de l'équilibre final, dans le programme de négociations, entre la libéralisation et la régulation ; l'Union européenne souhaite à la fois beaucoup de libéralisation et beaucoup de régulation, ce qui la distingue des autres acteurs. D'autre part, cela dépendra de l'équilibre entre le Nord et le Sud. L'Union partage les préoccupations du Nord en termes de niveau de développement et de compétitivité, et celles du Sud, du point de vue de sa politique extérieure et de sa diplomatie. Le dosage de ces deux éléments permettra ou non à la " clé européenne " d'ouvrir la serrure des négociations.

L'ébauche se trouve sur la table a dit François Huwart. Mais pour l'instant, la clé grince et c'est un peu plus qu'une question d'huile.

➤ *L'évolution de la position de l'Union européenne depuis Seattle*

Pourtant, depuis Seattle, l'Union a progressé dans la négociation sur des points importants : elle ne demande plus de modification des règles de l'OMC en ce qui concerne les rapports entre la protection de l'environnement et la libéralisation du commerce. Nous demandons désormais, une clarification, de telle sorte que les tensions qui ont fait ou feront apparemment l'objet de règlements des différends soient apaisées. Nous ne pouvons laisser aux panels, quelle que soit leur sagacité, le soin de traiter des ambiguïtés ou des obscurités, d'autant que les règles de l'OMC prévoient explicitement que ces panels ne font pas jurisprudence. Sur ce point, nous avons modifié notre position, sans pour autant sortir l'environnement du programme de négociations.

Nous avons également modifié notre position au sujet des instruments de défense commerciale : nous nous sommes rangés aux arguments d'un certain nombre de partenaires et de pays en voie de développement pour estimer qu'il convenait, effectivement, de resserrer les disciplines internationales en la matière et notamment pour l'antidumping. Cela signifie, notamment, donner des garanties supérieures à ceux qui sont victimes de procédures d'antidumping.

La position de l'Union européenne a également évolué au sujet de la mise en œuvre de l'Uruguay Round, point important pour les pays en voie de développement. Enfin, l'Union a progressé sur les questions de commerce, d'investissement et de concurrence, en écoutant les arguments d'un certain nombre de pays en voie de développement : nous avons ainsi élaboré le concept de géométrie variable permettant à des pays, notamment à des pays en voie de développement, de ne pas adopter certaines règles qui paraîtraient trop pesantes ou trop complexes.

➤ *Les difficultés qui subsistent à la veille de Doha*

Ainsi, l'Union européenne a négocié et « flexibilisé » ses positions, ayant entendu les arguments d'un certain nombre de partenaires. Ces derniers semblent, eux aussi, avoir mieux compris certaines de nos positions.

Il reste qu'au moins sur trois problèmes politiques d'importance, l'environnement, le social et l'agriculture, la « clé » actuelle proposée à la négociation ne fonctionne pas. François Huwart a explicité la position de la France, position adoptée par le Conseil et le Parlement européen. Il est louable que la France se trouve dans l'unanimité des Etats membres.

Reste que nous rencontrons au sujet de l'environnement, de l'agriculture et du social, des difficultés qui ne sont pas réglées. L'environnement doit figurer dans le programme de la négociation, même si c'est au titre de clarifications. Les propositions émises en matière agricole sont trop poussées pour un programme de négociations : la discussion à mener ne constitue, pour l'instant, qu'une pré-négociation. En matière sociale, les relations prévues entre l'OIT et l'OMC sont trop en deçà du mandat que je porte, qui vise à structurer une relation de travail permanente entre ces deux organisations.

Il existe également d'autres difficultés : le travail à réaliser apparaît important. Je ne fais pas preuve de pessimisme, néanmoins, notamment quand je compare la situation actuelle et celle qui précédait Seattle.

➤ *La préparation de la Conférence de Doha*

La Conférence de Doha se présente beaucoup mieux que la Conférence de Seattle pour plusieurs raisons.

Principalement, le processus de préparation de Doha apparaît transparent, alors que celui de Seattle était opaque. En outre, le processus de préparation de Seattle était restreint, clos et fermé, alors que celui de Doha est ouvert, notamment dans sa dimension Nord-Sud. Le processus de préparation de la première Conférence avait été fort technique, alors que celui qui est en cours apparaît bien plus politique, ce qui est louable. Depuis la Conférence de Seattle, des travaux ont été menés par l'OMC : ses participants et ses négociateurs ont eu le temps de réfléchir et de montrer une certaine capacité d'adaptation, après avoir essuyé de nombreuses critiques. Ces équipes peuvent être saluées pour cela. Parfois, l'on apprend plus de ses échecs que de ses succès : l'Union et les Etats membres en ont aussi pris leur part.

Au plan de l'organisation, il reste néanmoins beaucoup à faire. L'OMC, en tant qu'instance de gouvernance, reste faible, relativement mal organisée et insuffisamment transparente. Harlem Désir a émis dans son rapport, présenté au Parlement européen, des remarques substantielles que je partage en très large partie. Reste à savoir si, le moment venu, les pays en voie de développement seront d'accord pour que ces questions soient ouvertes et traitées. Je suis convaincu que cela ne pouvait intervenir avant le lancement d'un cycle : ceci viendra naturellement, si nous parvenons à lancer une négociation. La nécessité de ces ajustements apparaîtra, dès lors que l'OMC et ses Etats membres auront retrouvé le climat et le sens de la négociation.

En ma qualité de négociateur pour l'Union, je puis facilement comparer la manière dont agissent ou non les instances internationales en matière de commerce international. Les Français se comportent plutôt bien : vous disposez à l'Assemblée nationale de bons spécialistes de ces questions et les travaux que vous publiez – par exemple ceux de Béatrice Marre et de Jean-Claude Lefort – sont de fort bonne qualité par rapport aux autres. Harlem Désir a rédigé un rapport de très bonne facture et l'un de nos compatriotes, Monsieur Vevert a produit à l'attention du Comité économique et social à Bruxelles un excellent rapport sur la manière dont se présente Doha. Sans aucune flatterie ni diplomatie, je remarque que les travaux de l'Assemblée nationale sont d'excellente qualité et représentent une contribution importante aux positions que je prends, de même qu'à celles de mes collègues et à celles des autres Etats membres. La solidité que vous avez acquise sur ces sujets constitue un atout de poids pour François Huwart, notamment lorsqu'il doit défendre la position française devant les autres membres de l'Union ou devant les commissaires.

Les institutions de l'Union ont, elles aussi, réalisé leur travail. Le Parlement européen a voté, la semaine dernière, à une écrasante majorité, une résolution qui confirme le mandat de négociation de la Commission. Le Conseil des ministres a fait de même, lundi dernier à Luxembourg, de manière parfaitement explicite, ainsi que le Conseil économique et social, dans des conditions de qualité technique excellentes. Le mandat est confirmé, ainsi que la responsabilité qu'il suppose. Chaque institution compétente s'est prononcée : aussi, à la veille de Doha, l'Union est en ordre de marche. Nous connaissons nos positions de négociation et nos

partenaires également. Nous sommes ouverts aux souhaits d'un certain nombre d'entre eux. Enfin, nous connaissons le poids que nous représentons : il ne reste plus qu'à négocier.

<p style="text-align: center;">UNE NOUVELLE ARCHITECTURE INTERNATIONALE POUR REGULER LA MONDIALISATION</p>

Béatrice MARRE, Députée

Introduction

« Une nouvelle architecture internationale pour réguler la mondialisation » : un tel intitulé implique un grand degré de volontarisme, certains diraient même d'utopie ! Chacune et chacun des intervenants de cette table ronde, avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler sur cette question, sont des volontaires, chacun dans leur domaine propre, de la réflexion et de l'action en faveur de l'avènement de cette utopie que serait une « bonne gouvernance mondiale », permettant de réguler la mondialisation.

En tout cas, me semble-t-il, tous et toutes estiment que la mondialisation libérale que nous subissons, car une autre mondialisation est possible, certes enrichit les uns, mais appauvrit les autres, creusant chaque jour davantage l'écart, faisant le lit de la désespérance et ouvrant ainsi la porte à tous les fanatismes, à toutes les barbaries. Mais, comme le disait hier dans notre hémicycle le président Cardoso, la barbarie, c'est aussi l'unilatéralisme, le refus du multilatéralisme, dans des enceintes transparentes et démocratiques.

Je fais partie de celles et ceux qui pensent que la multiplication et la diversification des échanges sont en même temps source et résultat du progrès. Toute tentative pour freiner ce mouvement naturel serait vaine et surtout erronée, car la vocation humaine à l'échange, à la communication, dit-on aujourd'hui, s'est vérifiée depuis l'existence même de l'homme.

Le fait nouveau est que les progrès enregistrés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication relativisent

chaque jour davantage les notions de temps et de lieu. Si bien qu'aujourd'hui, la taille de notre planète ne se conçoit plus à l'aune des terres qu'il nous resterait à conquérir, mais plutôt des espaces à préserver, des équilibres à restaurer.

Dès le cycle d'Uruguay du GATT (débuté en 1987), la nécessité d'agir à l'encontre de la pure et simple libéralisation des échanges a violemment opposé européens et américains, prolongeant ce cycle pendant sept ans pour se conclure, dans la douleur, à Marrakech par la création, arrachée aux Etats-Unis, de l'OMC. Mais à Marrakech, ni les pays du Sud, ni – et encore moins dirais-je – les peuples, ne sont intervenus dans le débat : ce fut une question de diplomates spécialisés, portés par le rapport de force géopolitique de l'époque.

Aujourd'hui, la nécessité de réguler la mondialisation progresse chaque jour dans les esprits et dans les discours, ce qui a son importance. Une fois cette « décision » prise, reste à savoir où et comment réguler la mondialisation.

Ma conviction est qu'on ne peut envisager sérieusement une régulation et une réorientation de la mondialisation avec la seule OMC : il faut mettre en œuvre la totalité des organismes de l'ONU, qui constituent les briques de l'édifice dont nous avons besoin.

En revanche, mon autre conviction, relative au « comment », est, que, si l'OMC ne peut seule réguler la mondialisation, l'un de ses aspects doit être étendu : c'est l'organe de règlement des différends (ORD). Je pense que l'ORD – qui est la seule instance juridictionnelle internationale détentrice d'un réel pouvoir coercitif – devrait être l'embryon d'un futur « tribunal commercial international » dès lors qu'il serait détaché de l'OMC, pour rentrer, au côté de la CIJ et de la Cour pénale, dans un système judiciaire international et indépendant.

Ma troisième certitude est que, pour approcher de notre utopie, la voie européenne, c'est-à-dire celle de la construction de groupes régionaux susceptibles de constituer les pôles d'un monde équilibré, est la bonne. C'est pourquoi, j'irai à Doha, en tant que membre de la délégation officielle, pour participer notamment à la première Conférence des parlements des Etats membres co-organisée par l'UIP et le Parlement européen, avec l'aide du Parlement andin et l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Pour conclure, je veux dire mon sentiment que les composantes d'un schéma démocratique existent d'ores et déjà au niveau international (instances exécutives, instances législatives, instances juridictionnelles) mais avec des "manques" que seule la volonté collective pourra combler.

**Harlem DESIR,
Député européen**

La transparence et la démocratie à l'OMC

Deux ans après Seattle, même si le contexte a beaucoup changé, il apparaît que le système commercial multilatéral est toujours confronté à une triple crise de légitimité. Les difficultés de préparation de la Conférence de Doha en sont probablement une conséquence. En premier lieu, cette crise est liée à la répartition inégale des bénéfices du commerce et à la marginalisation de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, dans le processus de décision. Par ailleurs, elle tient à l'ambiguïté de certaines règles et à l'impact non maîtrisé des règles et des disciplines de l'OMC sur de nombreuses questions non commerciales, aussi bien qu'à la non-prise en compte d'autres règles internationales comme les règles sociales. Enfin, cette crise est due au manque de transparence et de contrôle démocratique, y compris parlementaire, dans l'établissement des règles et le fonctionnement de l'organisation multilatérale. Dans les futures négociations commerciales, l'Europe devrait défendre cinq grands principes :

➤ *La réduction des inégalités de développement*

Pour rattraper ce qui a le plus échoué, le système commercial multilatéral doit être mis à contribution pour réduire les inégalités de développement. Suffit-il de raisonner en termes de cycle de développement pour cela ? Cette priorité donnée à la réduction des inégalités devrait avoir des conséquences sur la façon dont nous concevons les règles générales du fonctionnement du commerce international.

Il n'est pas possible d'en rester au dogme de l'avantage comparatif et du libre-échange, et ce n'est pas ce que nous avons appliqué comme modèle en Europe : nous avons joué la carte de l'intégration régionale et nous devrions d'avantage la favoriser. Rien ne l'interdit et, pour l'Europe, cela pourrait constituer une

véritable stratégie qui correspondrait par ailleurs à sa volonté de faire émerger un monde multipolaire. En outre, cet instrument peut aider à la diversification des économies car il prend mieux en compte les différences de compétitivité. Aussi, l'approche en termes de traitement spécial et différencié devrait être envisagée comme l'un des instruments légitimes qui peuvent être utilisés par les pays en développement, de même que les protections sectorielles ou les subventions dans le domaine de l'agriculture.

La CNUCED fait remarquer qu'il est anormal que l'on exige des PMA se trouvant dans les procédures d'adhésion qu'ils renoncent à certains soutiens à l'agriculture auxquels ont pourtant droit ceux des PMA qui appartiennent déjà à l'OMC depuis sa création. Cette priorité devrait, par conséquent, entraîner des modifications importantes du fonctionnement de cette Organisation, notamment en terme de transparence interne.

En outre, nous devrions demander une contribution des pays membres de l'OMC à proportion de la part qu'ils prennent au commerce pour permettre de financer une représentation de tous les pays en développement et de tous les PMA au siège de Genève.

Nous devrions également en finir avec les consultations informelles dites « chambre verte » qui ont permis de préparer ou de mettre en œuvre des accords tels que celui sur la propriété intellectuelle, qui était « à prendre ou à laisser » en fin de négociation pour les pays en développement sans qu'ils puissent en mesurer les conséquences ou les difficultés de leur mise en œuvre. Aussi, ces consultations devraient toujours être annoncées à l'avance et les ordres du jour publiés. Aucun membre de l'OMC ne devrait en être écarté s'il souhaite y prendre part. Les comptes-rendus des discussions devraient être communiqués rapidement à l'ensemble des membres.

Sur la substance, notamment à propos de l'Accord sur la propriété intellectuelle ou de l'agriculture, nous devons encore mener un débat sur l'articulation entre la défense des principes de l'agriculture multifonctionnelle et l'évolution des subventions à l'exportation et des restitutions, pour ne pas handicaper les pays en développement dans la recherche de leur sécurité alimentaire et d'équilibre agricole.

➤ ***La limitation du champ de la marchandisation***

Il faut limiter les compétences, restreindre le champ de la marchandisation et affirmer clairement que certains domaines comme les services publics, les services sociaux ou la culture, voire les transports, relèvent de choix légitimes de chaque société et ne peuvent pas être imposés de l'extérieur en vertu de disciplines commerciales multilatérales.

Il convient de réviser la définition des services gouvernementaux fixée à l'article 1 de l'Accord général sur le commerce des services et mieux garantir le principe de précaution dans l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et au sein des règles de l'OMC en général. Sa mise en œuvre doit clairement relever de la responsabilité des autorités politiques élues, à condition que cela se fasse sur des bases non-discriminatoires. Par définition, l'évocation du principe de précaution se fait lorsqu'il existe un doute scientifique : il s'agit bien d'une décision politique, qui ne peut relever que des instances nationales ou européennes qui en ont la légitimité.

L'Europe devrait affirmer clairement qu'elle n'accepte pas la brevetabilité du vivant, que la conformité avec les conventions sur la biodiversité et la biosécurité impliquent une révision de la rédaction de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Il en va de même pour la défense des principes de santé publique, pour la mise à disposition, la production ou l'importation des médicaments génériques, en vue de lutter contre les grandes pandémies et, plus généralement, lorsque les pays en développement en éprouvent le besoin pour mener leur politique de santé publique.

Nous devrions également défendre la reconnaissance de biens communs de l'humanité tels que l'eau ou le patrimoine génétique, qui ne doivent pas être du ressort de l'organisation commerciale multilatérale.

➤ ***La reconnaissance d'une hiérarchie des normes internationales***

Cette idée rejoint la préoccupation, exprimée par Béatrice Marre, de bâtir une nouvelle architecture des relations entre les

organisations internationales. Il s'agit également d'une question de cohérence des politiques de régulation. Les disciplines mises en œuvre depuis la création de l'OMC créent, en effet, une situation dans laquelle les règles commerciales risquent de se développer au détriment des autres conventions et principes de la communauté internationale. Aussi, il convient d'assurer un renforcement des pouvoirs des autres organisations (OIT, OMS, secrétariats des conventions concernant l'environnement – il est d'ailleurs possible d'envisager la création d'une organisation mondiale de l'environnement).

Toutefois, cela ne peut dédouaner l'OMC de ses propres responsabilités : elle doit clarifier le fait qu'elle se doit de respecter les décisions des autres organisations et les principes dont elles ont la charge et, ainsi, accepter que soit établie une hiérarchie des normes.

L'Europe doit se battre au sein des Nations unies et de l'OMC pour qu'une telle réflexion soit menée. En effet, elle soutient l'idée que le système commercial doit contribuer à un développement durable : par conséquent, elle doit militer pour une hiérarchie qui établisse clairement que le droit à la santé, les règles environnementales et les règles sociales sont de nature supérieure au droit des affaires et au droit commercial.

L'OMC doit accepter de s'y soumettre lorsqu'il existe un conflit entre les règles. Au plan pratique, il serait possible d'accorder un statut d'observateur au sein de l'OMC et de tous ses organes, y compris celui de règlement des différends, à toutes les autres organisations multilatérales qui peuvent être concernées (OIT, FAO, OMS...).

L'obligation devrait également être établie, comme cela apparaît dans le rapport que j'ai présenté et qui a été très largement adopté par le Parlement européen (434 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions), pour les panels et les organes d'appel, de saisir ces autres organisations et de rendre publiques leurs décisions en les annexant aux jugements de l'organe de règlement des différends.

Enfin, d'une façon générale, il devrait être établi une possibilité de faire appel d'une décision de l'OMC devant une autre organisation multilatérale compétente si l'on estime que les règles

dont elle a la charge – et qui sont de nature supérieure à celles du commerce – ont été violées ou méconnues. Ce serait là une manifestation pratique de la reconnaissance d'une hiérarchie des normes, mais cela n'a été retenu par le Parlement européen que pour les seuls accords multilatéraux sur l'environnement. Au-delà, le préambule de l'OMC, en plus du développement soutenable, devrait affirmer l'adhésion aux objectifs généraux de la communauté internationale en matière d'éradication de la pauvreté, ou de protection de l'environnement.

➤ *Le contrôle parlementaire*

Ce contrôle doit s'exercer au plan national, européen et multilatéral. Au plan national et européen, il passe notamment par l'ouverture du Comité 133 aux représentants du Parlement européen, comité au sein duquel le Conseil donne mandat à la Commission et où cette dernière rend compte du suivi des négociations.

Les parlements ne sauraient être de simples chambres d'enregistrement et ne sauraient ratifier que les accords finalisés à l'issue de négociation : ils doivent donner le mandat de négociation, assurer un suivi et avoir la possibilité – au moins pour le Parlement européen – de donner un avis conforme sur tous les accords commerciaux.

Sur le plan multilatéral, un forum parlementaire consultatif pourrait être créé auprès de l'OMC pour aider à une meilleure prise en compte des opinions, des avis et des votes des parlements nationaux, ainsi que pour aider à traiter de la question des relations entre règles commerciales et questions non-commerciales.

➤ *La transparence externe*

L'OMC traite d'affaires publiques : la règle devrait être la transparence et le secret une exception. Il faut que les documents et comptes rendus soient publiés dans de courts délais, mais aussi que les instances et réunions s'ouvrent.

Par comparaison aux autres organisations multilatérales, l'OMC apparaît quasiment « médiévale » dans ses pratiques : même la Banque mondiale a mis en place un système d'accréditation des organisations de la société civile pour leur permettre d'observer et de transmettre leurs analyses et leurs propositions, par écrit ou par oral.

Cela pourrait se faire dans le respect du caractère intergouvernemental de l'OMC : les gouvernements sont les représentants des peuples, mais l'ouverture à la société civile peut être un instrument utile.

Cela devrait aussi se traduire dans la procédure de règlement des différends par la possibilité d'*amicus curiae* : les organisations sociales, syndicales, ou de défense de l'environnement par exemple, pourraient déposer des mémorandums soutenant l'une des thèses ou l'une des parties, ou apportant un éclairage.

Je partage l'appréciation de François Huwart et de Béatrice Marre sur le projet de déclaration de la Conférence ministérielle. Pascal Lamy a reconnu qu'il restait beaucoup à faire pour que cette déclaration rencontre les objectifs défendus par la France et qui, je le crois, devraient être mis en avant par l'Union européenne. La politique commerciale de l'Union est la plus ancienne des politiques extérieures communes. Il y est évidemment question d'intérêt économique, et de compétition : toutefois, par le biais de cette politique, nous disons aussi beaucoup de notre vision du monde de demain, de notre conception des relations entre le Nord et le Sud, et également de notre conception de ce qui peut relever du marché et ce qui doit relever d'autres principes comme celui de la solidarité collective.

Pour cette raison, l'Union européenne doit placer au centre de ses objectifs la promotion d'un commerce équitable, d'un système multilatéral réformé, démocratisé, d'un nouvel équilibre entre règles commerciales et règles internationales. Au lendemain des attentats du 11 septembre, une prise de conscience s'est opérée partout sur la nécessité d'un retour au primat du politique à l'échelle de la mondialisation : si nous voulons bâtir un monde plus juste et plus sûr pour tous les peuples, la mondialisation ne peut pas être laissée au libre jeu du marché ou régulée par le seul droit du commerce.

Susan GEORGE,
Vice-présidente du groupe ATTAC
*Les objectifs du prochain cycle de négociations
commerciales multi-latérales*

Il me paraît difficile de tenir le propos dont je souhaitais vous faire part dans une atmosphère aussi feutrée et policée : le mouvement citoyen vit sur une « autre planète », qui n'a pas été décrite aujourd'hui.

➤ *Une situation quasiment inchangée depuis Seattle*

La mondialisation constitue le dernier stade historique du capitalisme. Ce stade est régi par des compagnies transnationales qui interviennent largement dans l'établissement des règles auxquelles nous sommes soumis, en particulier à l'OMC. Je souhaite vous faire part de quelques réactions émises à Genève depuis que la dernière version du texte de Monsieur Stuart Harbinson, le président du Conseil général de l'OMC, a été déposée. Désormais, nous constatons une identité de vue entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui ne connaîtront plus les tensions exprimées à Seattle.

Je tiens à souligner ici que je récuse le terme « antimondialisation », car nous sommes un mouvement citoyen qui milite pour une mondialisation équitable. Il est étonnant que le représentant de Monsieur Bush, dont la politique est totalement orientée vers les intérêts des firmes transnationales, ait réussi à s'entendre aussi facilement avec l'Europe. Si quelques grands pays de l'Amérique latine, ainsi que l'Afrique du Sud et un ou deux Etats asiatiques apparaissent relativement satisfaits de ce texte, notamment au regard de certains aspects sur l'agriculture et l'accès au marché, le groupe « *Like minded* » ne l'est pas. Aux yeux de ses membres, aucune prévision n'est faite quant à la mise en œuvre. En outre, ils se sentent maintenant obligés de négocier sur l'investissement et les politiques de concurrence sans même l'option qui existait au sein du texte précédent, qui permettait de continuer à étudier ces aspects.

Les pays d'Afrique, les PMA et les pays des Caraïbes se considèrent comme les plus marginalisés : ils ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés. C'est aussi le cas de notre mouvement citoyen, même si nous sommes reconnaissants d'avoir été beaucoup plus consultés qu'avant Seattle. Nous avons l'impression de voir dans ce texte un cycle qui ne dit pas son nom : s'il ne s'appelle plus Millenium Round, il en possède le même contenu.

Dans la liste des satisfecit exprimés par le commissaire Pascal Lamy, il manquait l'ouvrage *Remettre l'OMC à sa place* que j'ai rédigé pour ATTAC, ainsi que les demandes de la société civile. Pour notre mouvement citoyen, peu d'éléments ont changé depuis Seattle, même si nous constatons une avancée positive vers la réduction des subventions à l'exportation agricole.

➤ *Les exigences du mouvement citoyen*

Nous sommes d'accord avec les exigences formulées par Harlem Désir. Toutefois, nous aurions souhaité qu'aucun cycle contenant de nouvelles questions comme l'investissement, les marchés publics ou les politiques de concurrence ne soit lancé. Au contraire, nous pensons qu'il est temps de procéder à une évaluation du bilan de l'OMC, avec la pleine participation des associations citoyennes. Nous pourrions ainsi envisager dans quelle mesure cette organisation a pu servir les intérêts de tous et pas seulement ceux des très grandes firmes multinationales.

Nous estimons que l'OMC doit être subordonnée aux chartes internationales telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux conventions internationales relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'aux normes sanitaires et environnementales.

Dans l'Accord sur les services, nous considérons que l'article premier présente un extraordinaire danger : il définit les services publics de manière à permettre à ceux qui souhaitent pénétrer ces domaines en Europe de les attaquer à l'avenir. Nous pensons que cet article devrait être supprimé. Les gouvernements doivent pouvoir définir de manière claire ce qui constitue un service public sur leur territoire et défendre cette conception.

Nous demandons, car cela n'apparaît nulle part au sein du texte, le respect systématique du principe de précaution en matière d'écologie, de santé publique, d'alimentation, en particulier en ce qui concerne la production et la distribution des OGM.

Nous pensons que l'interdiction des brevets sur le vivant devrait faire partie du mandat : l'article redoutable de l'Accord sur la propriété intellectuelle 27.3b n'a pas de raison d'être, et nous sommes en total accord avec le groupe africain sur ce point. En outre, rien ne définit au sein du texte la nécessité de protéger la sécurité alimentaire des peuples, ainsi que la petite et moyenne paysannerie. Ces textes tels qu'ils existent, excepté la légère avancée en matière de subventions à l'exportation, sont l'instrument de la disparition de la paysannerie dans le monde.

Pour nous, il ne s'agit pas d'un résultat satisfaisant et nous manifesterons dans la rue le 10 novembre : un appel unitaire a été lancé à toutes les forces progressistes. Nous ne cesserons pas de nous battre ni de dialoguer, mais nous avons l'impression qu'un contexte de pouvoir et de rapport de forces s'est maintenant bien révélé. Nous en prenons acte et nous ne baisserons pas les bras.

**Aymeri de MONTESQUIOU,
Sénateur membre de la Délégation du Sénat
pour l'Union européenne**

Union européenne – OMC : tensions et intérêts communs

Aujourd'hui, il se produit une véritable assimilation entre mondialisation et Organisation mondiale du commerce. Les convulsions actuelles sont aussi la résultante d'inégalités flagrantes. La Conférence ministérielle de Doha doit tendre vers un commerce équitable. L'OMC se rapproche de plus en plus de l'universalité : lorsque la Chine et la Russie y seront entrées, il ne restera pas de pays majeur en dehors de cette organisation.

Le poids de l'Union européenne apparaît considérable, dans la mesure où cette construction originale représente la première puissance commerciale mondiale. Il existe des tensions fortes et des divergences, rappelées par le commissaire Lamy. Au plan de l'environnement, tous les acteurs, hormis les Etats-Unis, sont d'accord pour signer le protocole de Kyoto : toutefois, à l'intérieur de l'Union européenne, nous n'avons pas de position commune, alors qu'il faudra choisir dans un avenir proche entre effet de serre et énergie nucléaire. Au plan social, les philosophies apparaissent également différentes, mais l'Europe jouit du privilège de représenter un modèle équilibré. Enfin, la position prise par la France il y a quelques années sur la question de la propriété intellectuelle me paraît des plus positives. Les autres pays européens s'aperçoivent qu'aujourd'hui, dans leur diversité, ils ne peuvent exister qu'avec leurs spécificités et qu'il convient, par conséquent, de retirer la propriété intellectuelle du commerce mondial.

L'agriculture, comme l'énergie ou les télécommunications, constitue un élément de la stratégie mondiale. Une véritable révolution s'est produite au sein de la PAC : si auparavant, 50 % du budget de cette dernière étaient consacrés aux subventions aux exportations, cette proportion n'atteint plus que 10 % aujourd'hui. Toutefois, je ne pense pas que l'Europe puisse tenir encore longtemps sa politique agricole : le *phasing out* se concrétisera. Nous rencontrons l'opposition de la plupart des pays, en particulier

de ceux en voie de développement, dans la mesure où les subventions aux exportations leur sont nuisibles.

Aussi, notre position sera extrêmement difficile à tenir et il conviendra de trouver des réponses, qui, selon moi, sont au nombre de trois : soit établir un double prix européen, c'est-à-dire un prix à la consommation déterminé par l'acheteur et un prix à l'exportation beaucoup plus bas ; soit supprimer les charges qui pèsent sur l'agriculture et adopter un système comparable à celui des zones franches ; soit appliquer une méthode "à la chinoise" en s'intégrant dans le système américain.

Nous devons également trouver des alliés dans le monde, notamment au sein des Nations unies, où une motion a demandé que 0,7 % du PNB soit consacré au développement. Nous demeurons loin de ce pourcentage, mais il s'agit d'un élément important de notre politique extérieure puisque 0,32 % de notre PNB est consacré au développement : un seul pays en Europe atteint le niveau de 0,7 %, la Suède, ainsi qu'un pays à l'extérieur de l'Union, la Norvège. Les Etats-Unis, quant à eux, consacrent 0,1 % seulement de leur PNB au développement. Aussi, nous disposons d'un réel potentiel nous permettant de rassembler de nombreux partenaires. Les convulsions actuelles du monde laissent à penser qu'il faut se pencher sur les inégalités beaucoup plus que nous le faisons jusqu'à présent. Si nous parvenons à convaincre nos partenaires d'approcher le plus possible de ce pourcentage de 0,7 % du PNB consacré au développement, nous réunirons beaucoup d'alliés pour défendre nos positions.

Il faut que l'Union réaffirme l'existence d'intérêts communs fondés sur des principes partagés : parmi ceux-ci, le multilatéralisme me semble un point évident et important. Le collectivisme a échoué, et le libéralisme doit être régulé pour ne pas aggraver davantage les inégalités existantes. L'Union porte de nombreux intérêts communs, prenant conscience que l'OMC et la mondialisation sont aujourd'hui une seule et même chose. Enfin, l'OMC peut devenir un facteur de cohésion de l'Union européenne.

**Conrad ECKENSCHWILLER,
Conseiller pour les affaires internationales du MEDEF**

Echanges et globalisation : réformes et règles

➤ *Les données du problème*

Les échanges mondiaux ont représenté, l'an dernier, 7 800 milliards de dollars, soit 30 années de budget de la France. Cela représente 18 % du PIB mondial contre 11 % en 1990, et 2 % en 1970. Les investissements étrangers directs s'élevaient l'année dernière à 1 080 milliards de dollars, soit 4 fois le budget de la France : le niveau de ces investissements est 5 fois plus élevé qu'en 1990 et 17 fois plus qu'en 1982.

S'il reste à savoir quelle sera l'évolution en 2002, après les événements survenus aux Etats-Unis, il est possible de remarquer que depuis plusieurs années, le taux de croissance des échanges internationaux représente 2,5 fois le PIB mondial et que le taux de croissance des investissements étrangers directs représente 2,5 fois le taux de croissance du commerce.

La France est le quatrième producteur mondial de biens et le troisième exportateur mondial de services : par conséquent, le développement des échanges mondiaux ne peut se faire qu'au profit des entreprises et de l'économie française.

➤ *La globalisation, source d'opportunités*

Le terme « globalisation » me convient plus que le mot « mondialisation » : j'ai passé la plupart de ma vie hors de France et je me méfie des mots qui n'existent que dans une seule langue. Le mot « mondialisation » est typiquement français et je préfère dire « le monde devient global » plutôt que « le monde devient mondial » ! Je suis de l'avis du président Raymond Forni lorsqu'il affirme que la globalisation est une réalité. Toutefois, elle n'est pas la fille des entreprises et des multinationales, mais celle du progrès technologique, de la demande des consommateurs et de la paix.

Certaines entreprises en bénéficient car il s'agit d'une opportunité, mais d'autres, hélas, n'en profitent pas et disparaissent.

La globalisation entraîne certes des conséquences en terme d'inégalités, mais pas dans tous les cas. En effet, les exportations des PVD en 1990 représentaient 17 % des exportations mondiales et, en 1999, elles atteignaient 25 % des exportations mondiales sur un total qui avait été multiplié entre temps par 2,5 : ainsi, un certain nombre de pays en voie de développement ont profité de la globalisation. Par ailleurs, si en 1975 le revenu par habitant des Etats-Unis était 19 fois celui de la Chine, en 1998, il n'était plus que 6 fois supérieur à celui de ce pays qui, sans être membre de l'OMC, a bénéficié du commerce mondial.

Aussi, un certain nombre de pays ont largement profité de l'élargissement du commerce mondial et il s'agit d'une grave erreur de diagnostic que d'attribuer à la mondialisation des effets qui ne sont pas les siens. Lorsqu'un médecin commet une telle méprise, cela peut s'avérer très dangereux pour le malade.

Lorsque l'on observe les PVD qui ont « décollé », il semble qu'il existe une incompatibilité entre globalisation et économie administrée, même si ce constat doit être fait avec prudence. Les pays qui ont eu le courage de procéder à des réformes économiques ont beaucoup plus profité de la mondialisation. Enfin, les pays qui se sont le moins développés sont ceux qui ont connu des guerres : cela vaut pour les Balkans ou certains pays d'Afrique notamment.

➤ *Les réformes et les règles à mettre en place*

Il faut opérer une distinction entre la lutte contre les inégalités à l'intérieur des pays, qui doit s'opérer par des réformes, et la lutte contre les inégalités entre pays, qui doit plutôt faire l'objet de règles.

• *Les réformes internes*

Il faut que les pays en voie de développement procèdent à des réformes indispensables en matière de démocratie, de mise en place d'institutions, de transparence et de lutte contre la corruption. Des périodes de transition sont nécessaires et nous devons, en tant que

pays du Nord, accepter ce fait : ce n'est pas le marché « sec » qui résoudra les problèmes du jour au lendemain.

Il faut mettre en place des institutions qui permettront à l'économie de marché de s'installer, en particulier une législation de la concurrence. Remplacer des monopoles publics par des monopoles privés ne serait en rien un progrès.

Des réformes doivent également être menées dans nos pays. Il n'est pas exact de prétendre que le progrès technologique détruit des emplois au total : il remplace des emplois par d'autres, en particulier des emplois moins qualifiés par des emplois plus qualifiés. De ce fait, dans nos pays, nous rencontrons notamment un véritable problème en terme de formation permanente et de mobilité.

- *Les règles multilatérales*

Les espaces ouverts par la mondialisation ne peuvent être dépourvus de règles. Je rejoins les propos de Monsieur le ministre François Huwart, du président Raymond Forni et du commissaire Pascal Lamy : il est indispensable que des règles multilatérales soient mises en œuvre en combinaison avec l'ouverture des marchés, pour constituer la clé d'un développement durable. Il faut clarifier les règles existantes et articuler les règles de l'OMC avec celles de l'OIT, de l'environnement, avec le *Codex alimentarius*. Cela suppose un dialogue permanent et la mise en place, dans les entreprises, des codes de conduite et des principes directeurs de l'OCDE. Nos pays de droit romano-germanique rencontreront beaucoup plus de difficultés que les pays de droit commun : notre culture juridique, ajoutée au jacobinisme, rend difficile l'assimilation d'un droit incitatif (*soft law*) en superposition de notre législation traditionnelle.

Pour assurer le développement durable, nous devons apprendre à vivre différemment entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales, les entreprises et la société civile. Ces règles de vie restent à inventer. Le pire qui pourrait se produire serait un échec de l'OMC et de ce Round, parce que sans règles multilatérales, les accords bilatéraux se multiplieront, ce qui reviendra à mettre en œuvre la loi du plus fort.

Jean PISANI-FERRY,
Président délégué du Conseil d'analyse économique

***Comment faire travailler ensemble l'OMC et les autres
organisations internationales ?***

Comment faire travailler ensemble l'OMC et les autres organisations internationales ? La question, formulée de manière quelque peu technocratique, n'en recouvre pas moins un enjeu important.

***➤ L'incapacité des outils classiques de la démocratie à régler les
conflits de normes internationales***

Ces dernières années, les questions de conflits de normes se sont multipliées, entre commerce et environnement, commerce et propriété intellectuelle, commerce et santé publique, ou bien, même si cela ne s'est pas traduit par des conflits, des problématiques ont été soulevées entre commerce, travail et protection sociale.

La multiplication des conflits d'objectifs et des conflits de normes n'est pas anormale : elle traduit l'intensification des interdépendances, la multiplication des canaux par lesquels les économies communiquent entre elles et l'impact de cette interdépendance dans plusieurs domaines.

Cette question se situe au cœur de la contestation dont la mondialisation et l'OMC font l'objet. Elle est relativement profonde car nous obéissons à des normes de vie en société et nous avons établi dans chacun de nos pays des manières d'arbitrer entre les normes de l'économie et d'autres normes de la vie en société. Aussi, nous concevons cette globalisation comme une manière de remettre en cause l'équilibre et les procédures d'arbitrage entre ces différentes normes. Par conséquent, nous devons résoudre la question de savoir de quelle manière nous pouvons, dans l'ordre international, traiter la question des conflits d'objectifs et des conflits de normes.

Est-il possible de transposer sur le plan international la réponse apportée à l'intérieur des Etats ? Au plan interne, cette réponse repose fondamentalement sur la légitimité démocratique des gouvernements et la régulation s'opère par le politique, qui a précisément pour fonction d'arbitrer entre des ordres de considérations différentes. Lorsqu'un Premier ministre doit trancher une question qui fait intervenir une dimension de santé publique et une dimension industrielle par exemple, il opère légitimement un choix au nom du mandat qui lui a été confié. Or, il n'existe pas de légitimité de ce type au sein de l'ordre international. Il n'existe pas de peuple mondial, ni de parlement ou de gouvernement mondial : aussi, les outils classiques de la démocratie ne permettent pas d'apporter une réponse à cette problématique.

➤ *La spécialisation des organisations internationales : une chance pour la régulation*

Il existe un réseau d'organisations spécialisées qui gèrent chacune un réseau d'interdépendances sur la base de normes spécialisées que la collectivité internationale s'est donnée. Cette spécialisation des normes résulte intrinsèquement du fait que l'espace international n'est pas régulé par le politique. Nous ne devons pas chercher à remettre en cause cette spécialisation mais accepter de confier à des agences, appuyées sur un corpus juridique et prises dans un certain système de gouvernance, la gestion des interdépendances. Le fait que ces agences soient spécialisées favorise leur transparence et leur surveillance par l'opinion publique internationale : cette spécialisation est un facteur de qualité de la régulation.

Comment tenter de réaliser un équilibre plus satisfaisant entre ces différentes institutions et entre les normes qu'elles produisent ?

Il convient, en la matière, de rechercher un équilibre parce que l'égalité entre ces normes serait une illusion. Au sein de l'économie mondiale, des ensembles ou des pays affichent des préférences collectives relativement hétérogènes et considèrent que ceci ne les empêche pas d'entretenir des relations économiques. Il n'est pas indispensable de faire des choix collectifs identiques pour commercer, comme cela peut être le cas à l'intérieur d'un espace national ou de l'Union européenne, par exemple. Ainsi, nous ne

pouvons pas prétendre que nous parviendrons à une égalité entre les normes économiques et d'autres ensembles de normes dans l'espace international.

En revanche, lorsque la communauté internationale a considéré qu'un sujet était suffisamment important pour se donner des normes collectives – en particulier parce qu'il peut exister des interdépendances comme en matière d'environnement par exemple – il apparaît très important de le refléter dans la manière de traiter les problèmes. Comment procéder ? Il ne s'agit pas d'une question de principe car les accords du GATT en 1947 disposaient déjà, dans leur article 20, que la préservation de la santé publique ou de la diversité des espèces, ainsi qu'un certain nombre de considérations non commerciales, faisaient partie intégrante des objectifs à viser.

► *L'horizontalité entre institutions : une voie de règlement des conflits de normes*

Ainsi, il s'agit plutôt d'une question de procédure : qui décide et sur quelle base ? Il semble logique, dès lors que ces domaines sont régulés par des institutions spécialisées, de ne pas tenter d'intégrer l'ensemble de ces considérations à l'intérieur de l'une de ces institutions et au sein de l'un des corpus juridiques, celui de l'OMC.

Si les institutions et les domaines sont effectivement séparés, il convient d'organiser le maximum d'horizontalité entre ces institutions pour gérer les conflits potentiels de normes et prendre en compte les normes appartenant à un autre domaine.

Harlem Désir a évoqué l'idée d'une saisine obligatoire d'autres institutions, par exemple lorsque l'OMC doit traiter d'un sujet relatif à l'environnement, à la santé publique ou à des questions sociales... C'est la voie qu'il faut suivre : dès lors qu'un différend commercial inclut une dimension autre, il faut solliciter l'avis de l'institution en charge de cette autre dimension, en respectant une procédure standardisée. Lorsque l'institution spécialisée n'existe pas, en particulier dans le cadre de l'environnement, il faudra la créer pour procéder à un « rééquilibrage » institutionnel. L'institution doit s'exprimer, non pas sur la question commerciale elle-même, mais sur l'enjeu que peut comporter le cas en question

dans le domaine dont elle a la charge. L'organe de règlement des différends devra, quant à lui, être obligé de publier cet avis et de motiver sa propre décision au regard de ce dernier. Ce type de méthode permettra de progresser dans un domaine difficile.

La question de l'appel se pose également : s'il est possible d'imaginer une instance d'appel, cela soulève d'autres problèmes liés au fait que l'ordre international est bâti sur une série de régulations partielles. Il conviendra, par conséquent, de minimiser les situations nécessitant un tel recours et de tenter au maximum de travailler sur une base d'horizontalité.

**Laurence TUBIANA,
Conseillère pour l'environnement du Premier ministre**

***Existe-t-il un « modèle européen » de régulation
de la mondialisation ?***

Disposons-nous en Europe d'une base pour négocier les règles d'encadrement de la mondialisation ?

La question des préférences et des objectifs collectifs qu'il était possible de se donner a été évoquée à plusieurs reprises. La discussion intra-européenne sur les différentes normes et les objectifs des politiques publiques est relativement habituelle : nous avons l'habitude du conflit de normes et d'objectifs, qui fait partie du débat. Ainsi, les différents conseils des ministres discutent entre eux ou par l'intermédiaire de la Commission pour tenter d'articuler ces différentes normes. Lorsque nous menons une discussion sur les aides d'Etat pour l'environnement, par exemple, et que des tensions se produisent avec la logique du marché unique, nous avons à connaître la question des différents objectifs de politique publique et de leur confrontation.

Ainsi, je crois que nous pouvons accrédi-ter l'idée au plan international que ce débat entre les normes doit avoir lieu de manière explicite. Plus ces conflits sont explicités, plus leur régulation progresse. Cela met aussi en avant l'idée qu'il faut revenir encore sur l'identification des objectifs communs : nous avons l'habitude des objectifs généraux qui figurent au sein des chartes et des traités et il faut revenir sur leur évolution, plutôt que de considérer qu'ils sont logiques du simple fait qu'ils sont inscrits au sein du préambule de la charte de l'OMC.

Nous pouvons également apporter notre contribution au débat international dans la mesure où nous avons l'habitude de l'identification des défaillances du marché et de leurs corrections. Il ne s'agit pas d'un problème idéologique en Europe. Nous devons aussi procéder, lors de ce travail international sur les règles, à cette définition collective des défaillances.

La question des contraintes et du respect des engagements me paraît également importante. Le débat sur les objectifs est ouvert et contradictoire, mais la coordination des actions européennes se fait par des règles contraignantes.

Nous avons aussi admis l'idée de sanctions, même si elle soulève des difficultés. Pour avoir des économies ouvertes, les contraintes et les engagements sont nécessaires et nous pouvons également nous fonder sur notre manière de travailler pour émettre des propositions internationales, en nous montrant peut être plus audacieux que nous le sommes.

La gestion du rythme et de la transition apparaît, elle aussi, cruciale : Polanyi affirmait dans *La grande transformation* qu'il fallait parfois introduire de la lenteur. Au plan européen, il peut être porté sur la place publique internationale la nécessité de gérer les rythmes d'ouverture – par exemple à l'intérieur des négociations commerciales – mais aussi de réintroduire de la lenteur. Il s'agit d'ailleurs de l'un des outils des débats sur la taxe Tobin.

La gestion du rythme sous-entend également l'adaptation et la réversibilité. A l'OMC, la règle veut que l'on ne puisse pas revenir sur une situation consolidée. Or, lorsque l'on touche des domaines qui ne relèvent pas des droits de douane, mais qui touchent aux politiques intérieures des sociétés, ne doit-on pas introduire la notion de réversibilité ? Cette dernière est déjà évoquée pour la libéralisation des marchés de change et de capitaux. En outre, l'adaptation apparaît importante en Europe : ainsi, nous avons connu des directives très libérales sur la question des biotechnologies, directives qui sont aujourd'hui plus restrictives parce que les objectifs et la vision collective ont changé.

Nous pouvons aussi porter la vision d'adaptation et de réversibilité au plan international pour désamorcer certaines craintes d'une élaboration trop rapide des règles. S'il existe des possibilités de remettre en chantier les objectifs, il devient possible de s'engager dans un dispositif international plus complet.

La question de l'expérience de la « fin des clubs » a été vécue au plan européen. Harlem Désir évoquait la « chambre verte » de Seattle, qui a constitué l'un des facteurs d'échec de la négociation. Il existe une exigence des petits pays, en Europe, pour qu'il ne se

produise pas d'entente entre grands pays visant à définir le compromis final. Ce débat a été mené à Nice notamment au sujet de la majorité qualifiée. Le souci de négocier dans la transparence et de prendre en compte les préoccupations des petits pays constitue une donnée importante de la négociation internationale. De la même manière, l'Europe est l'une des régions du monde où le débat démocratique sur la mondialisation prend la forme la plus active : il fait notamment partie de notre prochaine campagne électorale. La particularité européenne à discuter de ces responsabilités collectives globales peut aussi être versée au débat.

Enfin, la crainte de s'engager dans des règles internationales tient notamment au fait que les conséquences de cet engagement ne sont pas évaluées. Il convient de réaliser un travail sur les scénarios et sur l'impact des décisions prises, afin que les différents acteurs économiques et sociaux s'en saisissent. Ce travail, réalisé au plan européen sur un certain nombre de dossiers, conduit également à une meilleure acceptabilité des décisions finales. Au plan international, même si l'exercice est difficile, il convient d'envisager ces scénarios d'impact pour faciliter la progression sur les règles.

Pour toutes ces raisons, qui font à la fois ses forces et ses faiblesses, l'Union européenne ne peut émettre des propositions en matière de règles de la mondialisation comme une grande puissance qui imposerait sa vision. Toutefois, si elle peut difficilement jouer un rôle hégémonique, elle peut aisément jouer un rôle de médiation. Lorsqu'elle a pu se comporter ainsi dans les différentes négociations internationales, des accords ont été effectivement trouvés. En revanche, lorsqu'elle a joué un rôle de grande puissance, elle n'a pas réussi à dégager de compromis.

L'enseignement du modèle européen est celui du débat contradictoire sur les objectifs, de la question de la coordination par les règles et du débat démocratique sur ces dernières. L'idée de débattre des scénarios et des impacts implique que les outils de fabrication de la norme soient par nature largement régionaux. S'il existe une certaine naïveté de l'Union européenne lorsqu'elle souhaite voir naître des accords régionaux partout, cette position est porteuse d'une vertu : les règles internationales ne peuvent s'établir seulement sous le régime de la grande puissance et des clubs, et il faut que les préférences collectives s'articulent sur le débat intérieur

aux régions. C'est sur cette base qu'il semble possible de faire progresser la construction de règles plus équilibrées.

Alain BARRAU

Cette intervention apporte une bonne conclusion à cette première table ronde. M. François Huwart doit se rendre à Matignon pour une réunion de préparation concernant Doha et nous le reverrons au retour de cette Conférence. Pour ceux d'entre nous qui feront partie de la Délégation officielle ou les ONG, les conditions ont été mises en œuvre par le ministère pour que nous puissions nouer des contacts, y compris à Doha.

François HUWART

Je regrette de ne pouvoir suivre la deuxième table ronde car les relations entre l'OMC et les pays du Sud constituent un sujet important et de grande actualité. Le document qui se trouve actuellement sur la table des négociations est probablement appelé à évoluer, à Doha même. Après en avoir exprimé les attentes fortes et marqué les insuffisances, il faut convenir que des progrès ont été accomplis depuis Seattle. Nous connaissons, par exemple, avant cette conférence une vraie difficulté sur la question de la culture : aujourd'hui, cette question est apaisée et il me paraît important que nous ayons obtenu des garanties à ce sujet.

La production des services dans le secteur de l'éducation et de la santé représente un sujet qui nous tient à cœur, à nous Français : elle est assurée depuis plusieurs années selon le mode de fonctionnement et les procédures de l'OMC. La partie du texte relative aux services n'est pas remise en cause et nous avons là un motif de satisfaction, même s'il faut faire montre d'une certaine volonté politique pour assurer la sécurité à long terme sur un tel sujet.

S'agissant de l'agriculture, je comprends que certains pensent que le paragraphe du texte sur le *phasing out* des subventions à l'exportation soit insuffisant. Je considère qu'il faut parvenir à un

point de vue équilibré sur cette question. Il existe une réalité agricole européenne et la PAC évoluera, notamment lorsque les questions de l'élargissement ou la prise en compte de la sécurité alimentaire interviendront : il faut néanmoins un certain temps, une progressivité, afin que nous puissions tenir compte des réalités sociales, environnementales et d'aménagement du territoire. Il faut inscrire cette question dans un avenir davantage régionalisé, quelque peu à l'image de l'Union européenne, afin que les économies agricoles qui sont aujourd'hui fragiles trouvent dans des échanges interrégionaux le moyen de mieux résister à la compétition internationale et de mieux s'organiser.

Enfin, les propos tenus ce matin me renforcent dans le sentiment qu'une meilleure articulation de l'OMC avec des institutions internationales est nécessaire, et pas seulement avec les organisations financières internationales, comme dans le texte Harbinson actuel, mais également avec la CNUCED, l'OMS ou la FAO. Ainsi, il apparaîtra que la régulation de la mondialisation passe aussi par la gestion des questions de dette, et surtout par le temps qu'il faut laisser à certains pays, les plus fragiles, pour s'ouvrir à une mondialisation dans laquelle ils ne disposent pas des mêmes cartes que les autres. Même si le bilan de la mondialisation n'est pas aussi univoque que l'on veut bien le prétendre, car en dépit du décrochage de pays africains, un groupe de pays a progressé, il faut tenir compte du temps. La France a émis la proposition de créer au FMI une ligne financière permettant de compenser le coût d'abaissement des barrières douanières pour un certain nombre de pays fragiles : cette proposition apparaît pertinente, mais nous devons aller au-delà. Le rythme des économies développées n'est pas nécessairement celui des économies plus fragiles, et le monde développé serait bien inspiré d'en tenir compte.

<p style="text-align: center;">REUSSIR LE MARIAGE ENTRE L'OMC ET LES PAYS DU SUD</p>

*Jean-Claude LEFORT,
Vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne*

Introduction

L'échec de la Conférence de Seattle, salué par beaucoup comme une victoire, a été dû – pour une très grande part – au refus des pays dits du Sud de continuer à subir un système qu'ils estiment particulièrement injuste à beaucoup d'égards.

➤ ***La nécessaire modification de la donne internationale***

Dès après Seattle, la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale s'est saisie du sujet et, au terme d'un travail approfondi, a formulé des propositions non exhaustives pour modifier la donne en profondeur. Elle l'a fait parce que c'était là un impératif de justice humaine, en même temps qu'une nécessité politique majeure.

Nous avons souligné que les obligations imposées par l'OMC et les institutions financières internationales aux pays en développement contribuaient à aggraver la fracture entre le Nord et le Sud, que cette situation engendrait l'insécurité politique, sociale, économique, financière et environnementale et qu'elle était un facteur d'instabilité majeur dans le monde d'aujourd'hui. Sans établir de lien automatique et simplificateur, il n'est toutefois pas excessif de dire que les faits, tragiquement, ont rattrapé notre raisonnement qui était un véritable signal d'alarme.

La question Nord-Sud, en effet, concerne au premier chef ces pays. Mais si la communauté internationale s'est dotée de règles de droit inscrites dans la Charte des Nations unies, c'est précisément pour en finir avec toute loi du plus fort sur cette planète et faire en sorte que cette communauté produise de la civilisation et non plus l'inverse. « Dans la relation du faible au fort, la liberté opprime et la règle protège » pouvait écrire Lacordaire. Cette maxime devrait être gravée dans le marbre, au siège de l'OMC, à Genève, car le droit commercial est soumis, du moins en théorie, à un droit supérieur : le droit onusien. Autrement dit, les accords OMC ne peuvent contredire les principes posés par la Charte, qu'il s'agisse de la coopération économique et sociale internationale, ou bien encore de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et des conventions internationales relatives aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

► Les relations Nord-Sud au sein de l'OMC dans la perspective de Doha

Ces éléments étant posés, il n'est pas sans importance de noter quelques aspects centraux dans la relation Nord-Sud au sein de l'OMC, et ceci dans la perspective de Doha, puisque Doha il y a...

Si le fil des éléments que j'ai évoqués brièvement ci-dessus ne doit pas être lâché, alors l'affirmation sans cesse martelée selon laquelle la libéralisation des échanges et des marchés financiers constituerait le postulat absolu pour réaliser le progrès économique et social doit être remise en cause. C'est pourtant ce que prétend le point 2 du projet de déclaration pour Doha.

Certes, on peut toujours dire – et il faut s'y intéresser – que tel ou tel pays émergent a tiré son épingle de ce jeu-là. Il reste que la tendance générale ne va pas dans ce sens. Personne ne peut nier que depuis la conclusion du GATT, en 1947, les richesses produites et échangées dans le monde se sont accrues de manière très significative. Mais, dans le même temps, l'écart entre les riches et les pauvres s'est globalement développé. Plus de richesses n'est pas le synonyme obligé de moins d'injustices et « libéralisation égale progrès » n'est pas un postulat avéré.

Je ne veux pas, ici, revenir sur les aspects qui expliquent cette situation en ce qui concerne le rôle propre de l'OMC, mais plutôt mettre en avant quelques pistes pour que le prochain cycle de l'OMC soit véritablement un « cycle de développement », ainsi que nous le souhaitons.

► *Les pistes nécessaires à la mise en place d'un véritable cycle de développement*

En premier lieu, partant du principe selon lequel le système commercial multilatéral doit être un instrument de développement durable pour tous, il convient tout d'abord de procéder à un bilan de la mise en œuvre des accords de Marrakech. Ce point devrait être préliminaire à tous les autres. C'est d'ailleurs un engagement qui avait été pris avant Seattle et n'a jamais été tenu.

Les pays du Sud ne peuvent que difficilement s'engager pour l'avenir et pour un cycle plus large, si les leçons du passé ne sont pas tirées. Ce bilan doit naturellement, selon nous, intégrer les questions de mise en œuvre d'autant plus que, contrairement au passé, les pays du Sud ne peuvent souscrire à des engagements à la carte. Ils doivent les accepter tous, en bloc.

En deuxième lieu, la question du traitement spécial et différencié doit être remise à plat. Il s'agit, dans notre esprit, de considérer que les dispositions relatives à la sauvegarde et à la promotion des intérêts des pays en développement doivent être rendues impératives. Pour obtenir l'égalité, il faut un traitement inégalitaire positif pour le Sud.

En troisième lieu, il faut que la notion de sécurité alimentaire soit reconnue pour tous les pays. Selon la FAO, « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, salubre et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ». Cette sécurité alimentaire pose la question de la souveraineté alimentaire et des moyens pour y parvenir, ainsi que celle des biotechnologies.

En quatrième lieu, l'accord sur la propriété intellectuelle – l'ADPIC – doit être révisé pour permettre, notamment, l'accès aux médicaments essentiels. Nous défendons l'idée que, tout comme l'eau ou l'environnement par exemple, les médicaments déclarés essentiels par l'OMS doivent être considérés comme biens publics globaux et, qu'en partenariat avec les institutions financières, il soit créé une caisse de sécurité médicale mondiale permettant l'accès de tous à ces médicaments. Le régime des licences obligatoires est loin de couvrir cette notion et cette exigence légitime.

En cinquième lieu, il nous paraît indispensable que les nouveaux sujets de discussion prennent pleinement en compte la situation des pays du Sud. Ainsi en va-t-il de la question de l'investissement. A l'inverse de ce qui fut engagé pour l'AMI, un accord doit inclure non plus uniquement des droits pour les multinationales et des devoirs pour les Etats, mais l'inverse. Cette dimension pourrait permettre que les normes sociales fondamentales soient respectées par ces entreprises, ce qui enclencherait un cercle vertueux incitatif et non pas coercitif. De même, sommes-nous favorables à l'idée d'un forum OIT/OMC pour aborder positivement – sans sanctions – la question des normes sociales.

En sixième lieu, le fonctionnement de l'OMC – en particulier l'ORD – et l'aide technique aux pays en développement pour s'acquitter de leurs engagements doivent être revus en profondeur. C'est une condition de la légitimité de l'OMC qui est ici posée, ainsi qu'une condition de son bon fonctionnement démocratique.

Tout cela ne fait que renforcer l'idée d'un engagement unique, au contraire de ce qu'a envisagé le projet de déclaration daté du 26 septembre qui prévoit, je cite, que « *les accords conclus dans les premières phases des négociations pourront être mis en œuvre à titre provisoire ou définitif* ». C'est la notion américaine de « récolte précoce » qui est, de nouveau, évoquée ici.

Nous suggérons ainsi ces quelques pistes, qui devront nécessairement être au rendez-vous de Doha. Si tel n'était pas le cas, alors – pour reprendre une expression de M. Mike Moore – « *l'OMC serait placée en hibernation* ».

Quiconque refuse la loi du plus fort souhaite un système multilatéral de négociations commerciales. Mais quiconque refuse

la loi du plus fort ne peut accepter celle-ci au sein de l'OMC, ce qui ne ferait d'elle qu'une couverture multilatérale des volontés unilatérales. Le succès de Doha est à ce prix. C'est un prix qui n'est pas un coût car, à nos yeux, l'Homme, tout comme le monde, ne sauraient être des marchandises.

Rubens RICUPERO,
Secrétaire général de la CNUCED

***Comment instituer un système commercial multilatéral
équitable ?***

Même Abraham Lincoln, qui a démontré dans son discours de Gettysburg qu'il était le maître incontestable du style laconique, ne serait pas capable de la prouesse de résumer en cinq minutes « Comment instituer un système commercial multilatéral équitable pour tous? ». Je vais alors me limiter à indiquer trois jalons du chemin à suivre pour y parvenir, faisant circuler en même temps parmi vous un discours un peu plus développé, quoique très incomplet aussi (voir annexe 1).

Il faut dire d'abord que tout système commercial issu de négociations ne sera jamais une panacée et cela pour une simple raison. Les pays en voie de développement se divisent d'une manière générale en deux catégories inégales et différentes par rapport au commerce mondial : ceux qui ont un problème d'accès aux marchés et ceux dont le problème central est l'insuffisance de l'offre. Parmi les premiers figurent les « tigres asiatiques », la Chine et des pays comme l'Argentine en ce qui concerne l'agriculture. Ils ont des produits et des services à vendre, mais parfois, ne réussissent point à les faire écouler à cause des barrières commerciales. Pour ceux-là, des négociations équitables et réussies peuvent certes apporter une solution, mais ils constituent une minorité, celle des pays les plus avancés du Sud. Par contre, l'immense majorité, les nations africaines ou les pays les moins avancés par exemple, souffrent surtout d'une capacité d'offre insuffisante, c'est-à-dire, ils n'ont pas, en quantité ou en qualité, des produits et des services à fournir aux marchés. La plupart de ces économies possèdent une base de production très restreinte; elles dépendent de deux, trois ou quatre matières premières, tels le café, le cacao ou l'huile de palme. Ce sont là des produits qui n'ont rien à gagner des négociations commerciales, car leur problème se trouve ailleurs : surproduction, effondrement des cours, etc. Ces pays ont besoin d'investissements, nationaux et étrangers, de développer un réseau de petites et moyennes entreprises, d'acquérir de la capacité

de gestion et de technologie, et cela afin d'élargir la gamme des produits à exporter. Les négociations ne peuvent les aider que dans la mesure où elles seront capables de donner un caractère prévisible et définitif à des concessions qui non seulement sont compliquées par des règles d'origine multiples, mais conservent un caractère unilatéral et sont susceptibles d'être modifiées ou manipulées au gré des donateurs. Par conséquent, elles ne sont pas capables de générer des investissements stables

On doit se rappeler ensuite que la mondialisation en cours repose sur des demi-vérités, et même souvent sur des mensonges. Cela commence par la croyance très répandue, mais très erronée en même temps, que mondialisation et libéralisation sont des mots synonymes. En réalité, la mondialisation est un processus et la libéralisation un instrument. Le premier se sert parfois du second, mais d'une façon sélective et incomplète. Un exemple historique permet de le comprendre. De même que l'on peut imaginer une pluralité de mondes, ainsi il peut exister plusieurs modalités de mondialisation. Celle de la Belle Epoque, entre 1870 et 1914, comprenait non seulement la libéralisation des prêts, des investissements, des échanges des manufactures, mais également celle des produits agricoles, de la main d'œuvre, de la technologie. C'était le temps où l'Argentine n'avait aucune difficulté à exporter vers l'Europe ses viandes, son blé, ses laines, ni à recevoir les capitaux anglais pour financer son infrastructure. C'étaient les années pendant lesquelles plus de 50 millions d'Européens, dont mes quatre grands-parents, ont quitté l'Europe pour trouver de nouvelles opportunités aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Argentine, au Brésil. C'était la période où l'on pouvait acheter ou copier des machines, des outils, de la technologie sans trop de peine. Aujourd'hui, en revanche, s'il est vrai que les flux financiers et le commerce des produits industriels ont été libéralisés, rien de tel n'est perceptible dans le domaine de l'agriculture, de l'immigration ou de la technologie (où la rigueur excessive de la protection des brevets de médicaments peut parfois nuire à l'intérêt général dans la lutte contre des fléaux comme le sida). Or, il se trouve que les secteurs libéralisés coïncident largement avec les intérêts du Nord développé et que les secteurs sélectivement exclus de la libéralisation sont précisément ceux qui pourraient apporter plus d'avantages aux pays du Sud.

Un autre aspect de ce problème est qu'une mondialisation digne de ce nom devrait inclure, non exclure, intégrer, pas marginaliser. Ce que nous constatons cependant est qu'entre 1970 et 1999, c'est-à-dire pendant la phase d'intensification de la mondialisation, la part de l'Afrique dans la valeur totale des exportations mondiales des produits de base est tombée de 8,6 pour cent à 2,6 pour cent, et celle des 49 pays les moins avancés de 4,7 pour cent à 1 pour cent, et ceci essentiellement au profit des pays développés exportateurs. S'ils avaient pu défendre leurs parts respectives de marché du début des années 70 dans ce secteur si vital pour eux, les pays de l'Afrique auraient gagné annuellement plus de 42 milliards de US\$, et les pays les moins avancés plus de 25 milliards : c'est bien plus, beaucoup plus qu'ils ne reçoivent au titre d'aide officielle au développement.

On peut évidemment discuter pour savoir à qui revient la faute - à la mondialisation ou aux pays concernés. Mais on ne peut en tout cas pas se dérober à une conclusion irréfutable : une mondialisation basée exclusivement sur l'exacerbation de la concurrence ne peut qu'écraser les plus faibles et vulnérables.

J'arrive ainsi à mon troisième et dernier point. Nous avons commencé à changer le discours officiel, il faut maintenant changer la pratique. Après les manifestations anti-mondialisation, les Présidents, les Premiers Ministres, les Ministres de la Coopération ou du Développement s'accordent à dire qu'il faut placer le développement au centre des prochaines négociations commerciales et certains sont arrivés à qualifier celles-ci de « cycle du développement ». Malheureusement, nous qui suivons de près, à Genève, les préparatifs pour les négociations, ne pouvons pas dire que ces discours aient trouvé une traduction concrète dans le comportement des négociateurs de ces mêmes pays. Celui-ci reste inchangé, dicté plutôt par d'étroites considérations mercantilistes, d'intérêt national à court terme et non pas par la générosité et l'ouverture des discours. On a pu le constater tout récemment, lorsque l'initiative de l'Union européenne d'ouvrir les marchés à tous les produits des pays les moins avancés, sauf celui des armes, s'est heurtée à de puissants intérêts concernant le sucre, le riz, les bananes, et je regrette de le dire, la France a voté contre cette initiative. Même ce qui est plus facile à instituer, - car ne dépendant point de sacrifier son marché -, comme des règles plus souples, simplifiées, pour l'adhésion des pays les moins avancés à

l'Organisation mondiale du commerce, n'a pas été approuvé jusqu'à ce jour. Est-ce que l'on accepte réellement ce qu'a dit le Professeur Joseph Stiglitz lorsqu'il apprit qu'il allait recevoir le Prix Nobel : « *Le fait de reconnaître que les accords commerciaux du passé sont injustes est l'une des leçons importantes du mouvement anti-mondialisation. J'aimerais que l'on redresse certains déséquilibres du passé et que l'on avance avec beaucoup plus de sensibilité vis-à-vis des besoins et des préoccupations des pays en développement* » ? Pour cela, il faut ménager avec soin les exigences adressées à ceux qui ont très peu à donner, il faut leur octroyer la possibilité d'exporter leurs produits agricoles, leurs textiles, leurs chaussures, leurs articles de cuir, tous ces produits dits sensibles où se concentrent les crêtes tarifaires, il faut traiter de la même façon les subventions aux exportations agricoles et celles de manufactures. Est-ce que l'on est vraiment prêt à le faire ? Seul le temps et les résultats concrets des négociations nous permettront d'y répondre. Pour ma part, je me suis toujours refusé à employer l'expression « cycle du développement », non pas parce que je ne le désire pas de tous mes vœux, mais parce que je ne vois pas de signes concrets laissant entrevoir qu'un cycle de cette nature soit en train de prendre forme. Je préfère plutôt m'engager d'une façon constructive à rendre un tel cycle possible en suivant la consigne du grand marxiste italien Antonio Gramsci : « *pessimiste dans la connaissance de la réalité, optimiste dans l'espérance et l'action* ». Si les résultats le justifient, nous pourrions alors, rétrospectivement, appeler le prochain cycle « le cycle du développement ». Dans ce cas, nous aurions évité de nous rendre complices d'une manœuvre qui ne peut être que du « *public relations* » ou de la manipulation, nous aurions refusé un marché de dupes et, par là même, nous aurions œuvré effectivement pour donner aux plus pauvres, aux plus démunis, la possibilité d'accès aux marchés.

Alain BARRAU
Président de la Délégation pour l'Union européenne

Nous regrettons que Monsieur Ablasse Ouedraogo, directeur adjoint de l'OMC, ne puisse intervenir ce matin : il se trouve à Genève pour discuter des points que vous venez de mentionner avec des représentants de pays africains.

Smaïl BOUMEZIANE,
Aitec, ancien Ministre du commerce extérieur d'Algérie

Société civile, politiques nationales de développement et négociations internationales

La notion de développement a été définie par Amartya Sen, prix Nobel d'économie, comme « *processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus* ». A ce titre, les libertés sont des éléments constitutifs du développement. La liberté d'échange et de transaction est l'une de ces libertés et l'exclusion du marché constitue une réelle privation de liberté : il faut veiller à ce que les populations du Sud n'en soient pas victimes.

Bien d'autres privations de liberté sont cependant subies par les sociétés civiles dans les pays du Sud : la faim, l'ignorance, la maladie, le dénuement physique et moral, l'interdiction de parole et d'écrit, l'insécurité physique et morale, même lorsque les échanges extérieurs de leur pays font preuve d'une large ouverture. Elles traduisent de façon dramatique la réalité complexe de la pauvreté et de son étendue. Aussi, que signifierait la liberté d'échanges sans la liberté ?

➤ ***Le développement du commerce : un moyen au service de la liberté des populations***

Pour assurer le développement de ces populations, il faut certes se donner les moyens de faire croître le PIB et les revenus – car sans production, point d'échange – mais il faut également se donner les moyens de garantir un accès pour tous à l'éducation, à la santé, à l'eau potable en quantité suffisante, à une alimentation saine, à un logement décent, à la sécurité dans un environnement sain et préservé. Enfin, il faut se donner les moyens qui permettent la libre expression politique et civique des populations, au niveau international et national, pour que les populations participent pleinement au processus de développement, c'est-à-dire à la définition de leurs besoins et des priorités, mais aussi au contrôle des ressources.

Pour ces raisons, le développement s'inscrit d'abord dans un espace national. Le primat du marché intérieur sur le marché international apparaît évident. Dans tous les pays, l'on produit d'abord pour les populations autochtones, en Europe comme aux Etats-Unis, en Corée du Sud comme en Algérie. Si le degré d'ouverture à l'échange extérieur constituait un indicateur de développement, nous serions surpris de constater que la plupart des pays du Sud seraient développés, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

La question essentielle en termes de coopération est donc, de mon point de vue, d'aider en priorité la plupart des pays du Sud à produire davantage localement pour élargir leur marché intérieur et répondre aux besoins essentiels de leur population. Il faut donc reconnaître à ces pays le droit de prendre toutes les mesures législatives ou autres qui confirment et renforcent l'expansion des libertés de leurs populations, et pas seulement celles qui renforcent la liberté des échanges. *A contrario*, il apparaît nécessaire de sanctionner tous les régimes autoritaires dont les décisions bloquent cette expansion des libertés.

L'objectif ne consiste pas, selon moi, à élargir le champ du commerce international comme une fin en soi, mais de libérer les hommes de leurs contraintes de vie quotidienne. Le commerce international, comme l'investissement extérieur, ne peuvent être que des moyens pour atteindre ce but. Ils ne peuvent en aucun cas se

résumer à des instruments de domination au service de certains Etats ou de privilèges pour les multinationales, comme cela a été tenté, il y a quelques années, avec l'AMI.

Dans ce sens, le commerce dans un cadre de libre concurrence est l'un des mécanismes d'échange qui permet notamment de limiter les risques de monopolisation de la vie économique, mais la coopération et le commerce équitable en sont d'autres. Il faut laisser le soin aux populations de choisir librement entre toutes ces formes d'échange. Dans tous les cas, la liberté de commerce n'a de sens que dans une dynamique d'expansion des libertés fondamentales de l'homme et de réduction des inégalités, au plan international et au niveau de chacun des pays.

➤ Le respect des libertés fondamentales et des principes démocratiques : un impératif pour le droit du commerce

Il apparaît indispensable de soumettre le droit du commerce et celui des affaires aux droits humains et sociaux, en particulier à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Lorsque la liberté des échanges s'oppose ou fait obstacle aux libertés fondamentales, s'opposer à ces échanges et en réguler l'exercice devient un devoir démocratique. Si le libre commerce rime avec moins d'éducation, moins de santé, moins d'eau, une mauvaise alimentation ou un risque de famine, alors il faut en protéger les populations.

Pour cette raison notamment, la distinction opérée entre les biens privés qui ressortent du marché et les biens publics, sociaux ou collectifs, qui ressortent des politiques publiques et citoyennes, s'est longtemps imposée au sein des pays développés. Il n'y a aucune raison pour qu'il en aille autrement dans les pays du Sud aujourd'hui, sous couvert de libéralisation des échanges. Cela semble particulièrement vrai pour les objets vivants, biologiques et naturels, pour les produits de santé publique et d'éducation. C'est pourquoi, les Etats du Sud doivent avoir la liberté de restreindre la protection de certains brevets, voire de les interdire, lorsqu'ils portent sur les formes de vie ou sur les ressources biologiques.

Dans ce cadre, comment concevoir l'OMC autrement que comme un instrument démocratique au service du développement, c'est-à-dire de toutes les libertés ? Le commerce mondial et son

expansion doivent en être l'instrument et non une fin en soi, voire un outil au service d'une minorité. L'OMC ne peut donc pas être autre chose qu'un dispositif qui permette aux hommes d'être mutuellement libres, dans la justice et l'équité. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est temps d'évaluer avec les citoyens les politiques commerciales menées depuis sa création, d'inscrire son action dans la perspective du développement comme processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les hommes au Nord et au Sud, de la subordonner aux chartes et textes fondamentaux de l'ONU. Il est également temps d'organiser son fonctionnement démocratique, de garantir le respect des notions de service public et de principe de précaution en matière de santé, d'alimentation et d'environnement. Il convient, enfin, de le séparer d'une Cour économique internationale qui reste à construire, afin de mieux contrôler les activités économiques, commerciales et financières des Etats et des entreprises transnationales, mais aussi celles des spéculateurs en tout genre et des réseaux mafieux.

Dans cette perspective démocratique et si la doctrine de l'Union économique présentée aujourd'hui est bien celle-là, il apparaît clairement que la coopération entre l'Union européenne et les pays du Sud devrait avoir valeur d'exemple. Néanmoins, nous en attendons les signes concrets.

**INTERVENTION DE CHARLES JOSSELIN,
Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie**

Je vous remercie de cette invitation, dans un cadre que j'apprécie pour avoir présidé pendant quelques années cette Délégation pour l'Union européenne. Vos travaux se situent au cœur de l'actualité. Nous avons discuté ce matin en Conseil des ministres de la ratification de l'accord de Cotonou, ainsi que de la mise en place et de la ratification de l'accord qui a créé le neuvième Fonds européen de développement. Après Doha, d'autres conférences se tiendront : celle de Monterey sur le financement du développement puis, à l'automne 2002, celle de Johannesburg sur le développement durable. La réflexion menée aujourd'hui s'inscrit bien dans toutes ces perspectives.

➤ ***La nécessaire ouverture de l'Europe face à la mondialisation***

Jean Monnet avait coutume de dire : « *l'urgent chasse l'important* ». Aujourd'hui, je considère qu'il y a urgence malgré tout. En effet, la question de la mondialisation est tout à fait importante : aussi est-il urgent que l'Europe, qui aura manqué son rendez-vous avec la mondialisation, ne manque pas celui de la régulation de la mondialisation.

Ce rendez-vous manqué s'explique dans la mesure où la mondialisation a progressé beaucoup plus rapidement que la construction européenne car celle-là répond à un temps court, celui du progrès technologique, alors même que la construction de l'Europe renvoie à un temps nécessairement plus long, celui du mûrissement politique, voire au temps encore plus important nécessaire aux mutations culturelles, qui se trouvent elles aussi au cœur de la construction européenne. Aussi, je plaide l'urgence, d'autant plus que je suis convaincu que l'Europe a un apport spécifique à faire dans cette régulation de la mondialisation.

Nous faisons le choix d'éviter que l'Europe apparaisse comme un refuge par rapport à cette mondialisation, car une Europe « forteresse » constituerait un aveu d'impuissance. Il convient d'en prendre la mesure et, à certains égards, des politiques européennes, en particulier la politique agricole commune, ont pu apparaître comme l'expression de cette Europe refuge. L'Europe doit jouer la carte de l'ouverture, du partage et de la solidarité.

A cet égard, il subsiste à la veille de la Conférence de l'OMC des incompréhensions très fortes en matière de normes sociales et d'environnement : les PVD craignent qu'il s'agisse là d'une nouvelle forme de protectionnisme et leur position à ce sujet frise le procès d'intention. Il apparaît essentiel de dissiper leurs craintes, dans le cadre d'un dialogue très serré. Les PVD craignent d'avoir à subir des contraintes supplémentaires qui constitueraient de nouveaux freins à leur croissance, contraintes que nous n'avons pas eu à supporter lors de notre essor économique. Nous devons être capables de mettre en œuvre une discrimination positive des règles commerciales si nous voulons permettre aux pays du Sud de rattraper leur retard en matière de développement.

Il est important de rappeler que l'Europe occupe déjà une position de partenaire privilégié en matière de développement : elle participe pour plus de 50 % de l'aide publique au développement. Elle possède en outre une culture du service public qui la place en résonance directe avec le concept de « biens publics mondiaux », qui peut lui permettre de jouer un rôle plus important en étant capable de se faire mieux entendre des pays en développement et des pays émergents. Nombre d'entre eux ont besoin « d'appivoiser » ce concept de biens publics mondiaux et l'Europe peut y contribuer.

L'Europe est également partenaire du maintien de la paix et joue un rôle important en matière de coopération militaire. Enfin, elle est un partenaire dans le dialogue des cultures.

➤ *Le rôle de l'Europe dans la démocratisation du monde*

L'Europe peut prendre part à la démocratisation du monde, notamment pour renforcer l'architecture des institutions financières internationales, et plus largement des organisations multilatérales, et

faire en sorte que le rôle du Sud y soit plus important et confère ainsi une plus grande légitimité aux outils de la régulation. Cette légitimité passe, en effet, par leur démocratisation.

Cela signifie aussi que l'Europe doit se donner les moyens d'exister mieux dans ces lieux de régulation mondiale. Si par exemple nous totalisons la part des pays européens au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale, l'Europe représenterait au sein du FMI 29,88 % des voix contre 17,35 % pour les Etats-Unis. Cette proportion est du même ordre pour la quasi-totalité des organisations internationales et pourrait nous valoir le droit de revendiquer le siège de ces institutions. Si le siège de ces institutions était effectivement en Europe, cela représenterait une véritable révolution. Actuellement, le système des circonscriptions au Fonds monétaire international confère à la France comme à l'Allemagne une part de 3,5 %, de même qu'aux pays nordiques pris ensemble. Parfois, certaines situations apparaissent curieuses, notamment lorsque les Pays-Bas siègent dans la même circonscription qu'Israël. Comment pouvons-nous imaginer que l'Europe existe dans ces instances avec ce type de représentation ? Je souhaite que ces questions soient examinées par la prochaine Conférence intergouvernementale à l'occasion du débat sur la construction de l'Europe.

➤ *L'Europe, acteur de la sécurisation du monde*

Il faut que l'Europe joue un rôle pour solidariser le monde, afin de le sécuriser. La sécurité du monde passe par la mise en œuvre de politiques mondiales en matière de santé et d'environnement ainsi que d'investissement, dans les pays en développement. Toutes ces questions nous interpellent, notamment parce que la sécurité du monde en termes de santé ou d'environnement est aussi la nôtre.

Les pays du Sud ne pourront prendre leur part dans cette sécurisation du monde qu'à la condition que l'on puisse leur apporter les moyens qui leur permettront de jouer leur propre rôle, qui est essentiel. Pour l'environnement, cela renvoie aux grandes conférences, notamment celle de Bonn ou de Kyoto. Pour la santé, il s'agit plutôt des conférences qui ont eu lieu aux Nations unies et ont porté notamment sur le sida. Là encore, il n'existe de solution que dans la solidarité et le partage. Aussi, il convient de savoir si nous

sommes prêts, bien au-delà du débat sur la taxe Tobin, à faire en sorte que le monde paie sa sécurité : pour cela, il faut qu'en fonction de nos capacités contributives, nous soyons prêts les uns et les autres à payer le prix des politiques nécessaires en matière de santé, d'environnement, de développement en général, et d'investissement en particulier.

➤ *La participation de l'Europe au dialogue des cultures*

Enfin, il faut que l'Europe participe au « dialogue des cultures ». Cette expression est fréquemment employée depuis le 11 septembre. La culture renvoie à l'Histoire et il faut que nous sachions accomplir le travail de mémoire, que nous n'avons fait que commencer, en ce qui concerne la question du colonialisme, par exemple. L'Assemblée nationale a adopté au mois de mai un texte important qui assimile la traite des hommes à un crime contre l'humanité. En outre, des dispositions ont été prévues pour faire entrer dans l'éducation de nos enfants cette part de mémoire. Il apparaît fort important pour le dialogue des cultures que nous sachions prendre en compte cette dimension.

Pour que l'Europe puisse jouer ce rôle, il faut qu'elle sache assez rapidement mettre fin à ses incertitudes. Il faudra un peu de temps pour lever celle qui porte sur son périmètre. Il existe en effet un temps de la construction de l'Europe. J'ai été, il y a longtemps, président des étudiants de Rennes et j'ai représenté les étudiants français en 1958, à Rome, lors d'une conférence sur l'université européenne. Nous imaginions qu'elle serait rapidement mise sur pied, alors elle n'existe toujours pas aujourd'hui ! Ainsi, la question du rythme de construction de l'Europe se pose régulièrement et chaque nouvel élargissement en modifie le calendrier.

Outre le périmètre, il faudra également mettre rapidement un terme à l'incertitude relative à l'architecture de l'Europe, qui contrarie sa volonté politique. Nous devons gagner en efficacité opérationnelle et, à cet égard, la situation progresse : dans le domaine qui est le mien, la mobilisation du Fonds européen de développement répond actuellement aux « instructions » données par le Conseil de développement sous la présidence française.

Enfin, j'aimerais que les Africains prennent aussi leur part de responsabilité dans les dysfonctionnements politiques et économiques que rencontrent leurs pays. La cause de tous les maux actuels ne saurait être recherchée seulement dans notre histoire coloniale, même s'il faut reconnaître notre part. Il faut également que les Etats-Unis sortent de leur unilatéralisme : les attentats du 11 septembre provoquent la compassion, mais ne dispensent pas les Américains de regarder le monde autrement. Ils doivent adopter une autre attitude que celle dont ils font fréquemment preuve, qui consiste à cesser de participer dès lors qu'ils ne sont pas assurés d'avoir la majorité.

L'Europe doit assumer pleinement sa part dans toutes ces questions et nous devons tous prendre la mesure que le concept de « valeurs universelles » n'est pas encore partagé ni accepté dans le monde entier. S'il vaut pour un milliard d'individus environ, les cinq autres milliards ne partagent pas encore parfaitement cette conception. J'espère que nous serons capables d'évoquer l'ensemble de ces thèmes, même s'ils apparaissent quelque peu douloureux, afin de pacifier le monde et de lutter contre les inégalités.

**Yannick JADOT,
Délégué général de Solagral**

L'accord sur l'agriculture et les pays du Sud

Monsieur Huwart nous a fait part d'ambitions très fortes sur les questions sociétales. Je ne doute pas de ses convictions, mais je me demande ce que cela signifie, à une semaine d'une Conférence comme celle-là. Devons-nous nous attendre à rencontrer des difficultés à Doha ? L'Europe compte-t-elle emporter la mise sur les questions environnementales, sociales et le principe de précaution ? Je ne doute pas qu'un échec à Doha serait lié à ces questions et non à celle des restitutions, par exemple.

Il a été extrêmement difficile pour les ONG de se préparer à ce rendez-vous. La Conférence sur la sécurité alimentaire à Rome a été annulée, ainsi que celle des ONG dix jours auparavant. Le contexte semble, par conséquent, peu favorable à la préparation de ces organisations et j'aurais préféré, qu'à l'instar d'autres délégations européennes, la délégation française intègre des représentants de la société civile. Je vous invite tous à prendre part au séminaire qui se tiendra le 5 novembre, ici même, sur la question du social dans la mondialisation ; des acteurs du Sud y participeront.

La question posée par cette table ronde est celle des conditions d'un mariage réussi entre OMC et pays du Sud. S'il s'agit d'un mariage forcé, comme cela semble le cas actuellement, la mariée – en l'occurrence le Sud – n'en sera pas plus heureuse. Nous réussirons peut-être à conclure un mariage de raison, mais je doute que nous parvenions à célébrer un mariage d'amour.

➤ *L'échec de la mise en œuvre de l'accord agricole*

L'accord agricole visait, selon ses promoteurs à la réduction des protections, des soutiens internes et des subventions aux exportations dans les pays développés, donc à l'accroissement du volume des échanges et à une amélioration de la croissance économique, qui devaient contribuer à réduire la pauvreté et

l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, cet accord visait à diminuer l'instabilité sur les marchés mondiaux. Enfin, la question agricole constituait un point d'entrée fort important pour les pays en développement dans le Cycle de l'Uruguay.

Une fois cet accord mis en œuvre, nous constatons une profonde inégalité de traitement entre le Sud et le Nord.

En termes de protection aux frontières, l'Europe, les Etats-Unis et la plupart des pays du Nord conservent une logique d'autosuffisance alimentaire : ils défendent les produits stratégiques et l'accès au marché de ces derniers reste prohibitif. Les pays du Sud connaissent depuis vingt ans une libéralisation par les programmes d'ajustement structurel qui rendent très faibles les protections aux frontières. S'ils voulaient profiter des marges de manœuvre disponibles à l'OMC, la Banque mondiale les en empêcherait en leur demandant de limiter cette protection à 10 ou 15 %.

En termes de soutiens internes, nous constatons la même inégalité de traitement. Au Nord, nous assistons à un réaménagement des soutiens internes sans qu'ils diminuent ou voient changer leur ciblage : aussi la non-maîtrise des productions agricoles est-elle toujours d'actualité dans les pays développés. Les exportations ne diminuent pas.

Je ne suis pas un fervent partisan de la discussion sur les restitutions : lorsqu'un céréalier touche 2 500 francs à l'hectare, il n'en a plus besoin. S'il est possible d'affirmer que l'évolution des cours internationaux rendra à nouveau nécessaires les restitutions, lorsque l'on touche des aides directes, il est toujours possible de vendre sur les marchés internationaux en dessous du prix de revient. Avec la crise porcine qui naît en Bretagne, je ne doute pas que les restitutions seront remises au goût du jour et que les marchés d'Abidjan ou de Moscou seront alimentés avec une viande à très bas prix. La non-réduction des exportations et le fait que les prix d'exportation restent inférieurs aux prix de revient continuent à générer des prix mondiaux très bas, qui remettent en cause les agricultures du Sud car elles ne sont pas protégées. Pour le Sud, les programmes d'ajustement structurel ont largement supprimé tout outil d'intervention publique ; il reste la « boîte verte », mais une

aide budgétaire directe aux producteurs du Burkina Faso, par exemple, ne revêt aucun sens.

Concernant les exportations, les subventions ont quelque peu diminué mais l'aide alimentaire ou les crédits à l'exportation des Américains ne sont pas pris en compte. En outre, la question du dumping sur les marchés nationaux n'est pas réglée, alors qu'elle constitue l'un des obstacles principaux au développement de l'agriculture dans les pays du Sud.

A Doha, le Sud se trouve largement déshabillé dans la négociation : ces pays ont déjà négocié avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais aussi dans le cadre de négociations régionales ou bilatérales avec l'Europe, pour mettre en place des accords de libre-échange. Aujourd'hui, il ne leur reste que peu à négocier en matière agricole. Par réaction à cette situation, ces pays souhaitent que le Nord perde quelques-uns de ses avantages : ils demandent – et cela semble légitime – le droit à l'importation et à la souveraineté alimentaire. Cela ne témoigne pas d'un repli souverainiste mais de leur désir de construire un processus démocratique autour de choix de société qui peuvent parfaitement être régionaux et qui nécessitent une coopération internationale.

➤ L'Europe et les pays du Sud : une carte à jouer dans les négociations futures

Aujourd'hui, il a été question de l'Europe comme puissance nulle dans les institutions financières internationales, mais aussi comme puissance hégémonique quand elle conteste aux Américains leur primauté sur le terrain commercial. L'Europe a également été décrite comme puissance médiatrice, lorsqu'elle est capable dans la négociation sur le climat ou sur le Protocole biosécurité d'écouter les sociétés civiles et les pays en développement, dans une construction médiatrice de valeurs.

L'Europe et les pays du Sud pourraient avoir une carte commune à jouer en matière agricole. Ces pays se plaignent du fait que la question de la boîte de développement n'apparaît pas dans le mandat de négociation. Or, aujourd'hui, le discours officiel – celui de Monsieur Huwart notamment – fait d'abord état des restitutions,

ensuite de la multifonctionnalité. Il s'agit là de priorités françaises héritées, selon moi, d'un mauvais compromis politique : dans les négociations, cela conduit systématiquement à défendre une vocation exportatrice qui ne revêt plus aucun sens aujourd'hui, même en termes électoraux. Faisons le choix clair de vouloir arrêter d'exporter des viandes sur les marchés internationaux, défendons la préférence communautaire et la multifonctionnalité.

A Solagral, nous sommes favorables à un cycle global de réformes se fondant sur le refus du chantage qui consiste à prétendre qu'un échec à Doha serait catastrophique : c'est faux. En effet, nous pouvons comparer la situation à celle d'un coureur qui n'aurait qu'une jambe en bonne santé et une jambe plus fatiguée dont la chaussure serait délacée : les libéraux lui conseilleraient de continuer à courir sur une jambe seulement, alors que le discours européen semble plutôt suggérer de lacer sa chaussure en courant. Cette dernière option paraît plus que périlleuse et la solution consisterait plutôt à s'arrêter pour refaire correctement ce lacet.

Ainsi, engager un cycle global de réforme suppose de procéder à une évaluation, car l'équité porte non seulement sur l'accès à la négociation, mais aussi sur la répartition des bénéfices liés à la négociation. Il concerne aussi la mise en œuvre de la réforme, notamment en termes de transparence interne et externe, ainsi que la réflexion sur la place de l'OMC au sein des Nations unies et la place du droit commercial par rapport aux autres droits.

Enfin, si nous souhaitons que les attentats du 11 septembre n'aient pas pour seule conséquence un changement de discours, il faut réformer la gouvernance internationale : la réforme commence à Doha, puis continuera à Monterey sur le financement du développement et sera en bonne voie d'achèvement si l'Europe prend, enfin, des engagements lors de la Conférence sur le développement durable à Johannesburg.

Imaginez que je sois un ministre burkinabé : en 1992 à Rio, on me promettait des dizaines de milliards de dollars pour le développement durable, ainsi que des transferts de technologies ; en 1995, à Copenhague, on m'annonçait des engagements forts en matière de développement social et de réduction des inégalités et de la pauvreté ; en 1996, à Rome, on m'affirmait que la question de la sécurité alimentaire allait enfin être traitée sérieusement ; arrivant à

Seattle et à Doha, les pays du Nord m'annoncent que nous traiterons d'environnement et de social en lien avec le commerce, alors que rien ne me le laissait présager lors des conférences précédentes et que je n'ai rien vu venir de tous les engagements pris lors de ces rencontres successives. Quelle serait ma réaction ? Quelle serait la vôtre, Monsieur le Président ?

**Claude SAUNIER,
Sénateur**

Une politique spécifique et globale pour le Sud

Je suis un simple parlementaire qui, sans être spécialiste des questions abordées aujourd'hui, tente de traduire les interrogations croissantes de nos concitoyens sur la mondialisation. Je constate que cette dernière fait massivement irruption dans les médias et le champ de la réflexion politique : il s'agit d'une nouveauté que je considère comme positive, que l'on doit à l'attention des hommes et femmes qui s'occupent de politique, mais que l'on doit surtout au message envoyé massivement par les citoyens, notamment à Seattle. Ils ont manifesté, parfois dans des conditions délicates, l'interrogation de nos sociétés sur un phénomène à la fois positif et inquiétant. Il apparaît intéressant de débattre de la mondialisation et cela doit conduire à une clarification des positions des uns et des autres. Je salue le propos de Susan George lorsqu'elle remarque que les positions sont souvent caricaturées : ceux qui sont catalogués comme antimondialistes sont en réalité des mondialistes qui souhaitent mettre de l'ordre dans l'évolution de la mondialisation.

➤ *Le risque porté par les inégalités issues de la mondialisation*

La mondialisation a apporté un immense progrès global à l'humanité, mais elle a généré sur la planète des inégalités de moins en moins supportées à mesure qu'elles devenaient plus transparentes au travers des canaux de la télévision. En 1960, le rapport entre les 20 % des pays les plus riches et les 20 % des pays les plus pauvres était de 1 à 30, alors qu'il est estimé de 1 à 70 aujourd'hui. Au sein même du Sud, des tensions se font sentir et les résultats de la mondialisation font apparaître des différences de traitement incontestables.

Presque tous les intervenants ont fait allusion aux événements du 11 septembre : le discours officiel se veut rassurant et attribue ces événements à des terroristes ou à des fous... Force est de reconnaître que cette initiative délirante prend racine dans un terreau

fabriqué par les inégalités. Il y a quelques mois, seuls quelques intellectuels mesuraient les dangers pour la paix du monde générés par les inégalités. Aujourd'hui, ces dangers sont devenus une menace et une réalité partagées par des milliards d'individus.

Nous devons regarder en face le risque majeur de ce début de siècle : la fracture planétaire. Si nous ne l'envisageons pas par idéalisme, nous devons au moins le faire par réalisme économique ou politique. En effet, les tensions sont telles qu'après le 11 septembre 2001, d'autres événements dramatiques pourraient survenir. Il nous appartient, à nous Français et Européens, de regarder la situation en face et de construire un « ordre nouveau » – même si cette expression a été galvaudée il y a une dizaine d'années – générateur de sécurité et de paix.

► *La nécessité d'adopter une stratégie globale*

Dans le dialogue Nord-Sud – est-il possible de parler de dialogue Nord-Sud sans simplifier excessivement ? – nous devons adopter une stratégie globale qui ne doit pas se limiter aux effets de la régulation ou de la dérégulation du commerce international. Nous ne pourrions bâtir une telle stratégie sans prendre en compte la culture, l'éducation, la santé, l'environnement ou la politique. L'OMC et le débat qu'elle suscite ne peuvent en être que l'une des composantes. Il faut par conséquent se poser la question de l'architecture et de la gouvernance qu'il convient de mettre en œuvre pour coordonner les initiatives des uns et des autres et déterminer qui jouit de la légitimité pour porter ce projet général.

Depuis quelques années, l'ONU, qui a une vocation naturelle à porter les grands enjeux planétaires, est de moins en moins citée. Or, je crois qu'elle doit être le lieu où se définit cette stratégie, car elle détient l'autorité morale suffisante pour imposer aux uns et aux autres un certain nombre de règles qui ne soient pas seulement celles de l'économie de marché et du profit immédiat.

Il n'est pas question d'entrer dans une logique infernale qui consisterait à réduire les pouvoirs régulateurs d'organismes comme l'OMC. Il faut au contraire les renforcer, mais en redéfinissant leurs règles de fonctionnement dans le sens d'une plus grande démocratie et d'une plus grande écoute de la réalité économique et sociale. A

Doha, nous ne pourrions éviter de soulever la question du traitement différencié dans les relations entre le Nord et Sud et à l'intérieur même du Sud.

➤ *L'urgence d'adresser au Sud un message fort*

Il est urgent d'adresser au Sud un message fort, qui pourrait prendre la forme d'une annulation immédiate de la dette fondée sur des contrats de développement entre les organismes prêteurs et les pays débiteurs. Cet allègement de la dette se traduirait par un plus économique pour les pays qui en bénéficieraient. En outre, cette négociation pourrait aussi être l'occasion de mieux faire appliquer un certain nombre de valeurs que nous considérons comme universelles.

Autre message significatif, nous devrions annoncer la volonté des pays riches de reprendre enfin et vigoureusement une politique coordonnée de coopération, avec un objectif de 0,70 % du PNB dans cinq ans et de 1 % à terme. Ces signaux forts que nous pourrions adresser aux pays du Sud renforceraient la crédibilité des négociations qui s'ouvriraient après Doha. Derrière cette réflexion, loin d'être technique, la question posée est bien la façon dont la politique pourra reprendre le pouvoir.

QUESTIONS DE LA SALLE

François DUFOUR, Vice-Président d'ATTAC, Confédération paysanne

Je suis paysan, Vice-président d'ATTAC et militant à la Confédération paysanne. Je m'interroge sur mon avenir, notamment parce que la viande bovine que je produis est vendue moins de 10 francs le kilogramme, résultat de l'application de l'accord sur la PAC. Ce dernier prévoit une diminution des prix pour les aligner progressivement sur le cours mondial, avec des compensations financières. La logique qui consiste à réduire toujours plus les prix agricoles pour les aligner sur ceux du pays qui présente les coûts de production les moins élevés contribue à banaliser l'agriculture. Le fait de mettre 3 à 8 % de nos produits agricoles sur le marché mondial dans le but de conquérir de nouveaux marchés contribue à aligner sur les prix faibles de ces derniers et à mettre en péril 92 à 95 % de la production liée à un territoire, à des hommes, à un environnement, à une organisation économique de région et de terroir.

Il est fort probable que l'issue de la Conférence de Doha ne me satisfera pas et m'inquiètera, parce que ma conception de la mondialisation et des échanges est fort différente de celle qui y sera développée. Nous œuvrons avec différentes organisations pour envisager de nouvelles régulations, un commerce équitable... Nous travaillons sur les échanges avec Via Campesina, qui représente quatre-vingts organisations paysannes mondiales. Le propos du président de la CNUCED me paraît réconfortant lorsqu'il souligne la nécessité d'un bilan. Si le représentant du MEDEF a affirmé que la mondialisation profitait aux entreprises, je pense qu'il n'est pas possible de faire fonctionner une organisation mondiale dans une telle confusion, sans tirer le bilan des accords de Marrakech, et si l'on considère que l'agriculture ou l'alimentation sont des marchandises comme les autres.

Il faut dresser un bilan, opérer une régulation et mettre en œuvre des principes fondamentaux, faute de quoi nous courons au conflit. L'Europe sera incapable de continuer à se construire et à s'élargir si l'on ne tient pas compte de la réalité des besoins vitaux des populations, en premier lieu de la souveraineté alimentaire, ni du rôle que l'agriculture joue dans les pays, notamment au Sud. 800 millions d'individus dans le monde souffrent de la faim, dont 600 millions de familles paysannes : cela montre l'ampleur du problème. En traitant systématiquement l'agriculture dans un dessein commercial, ainsi que l'alimentation et sans doute bientôt la santé et l'éducation, le monde court au désastre. Nous avons une autre idée de la mondialisation, mais je serai peu rassuré après ce colloque : Pascal Lamy s'est montré assez modéré ce matin, et lorsqu'il se rend dans les régions, il affirme que tout va pour le mieux et que la PAC fonctionne très bien. Or, la PAC commence à s'articuler à la mondialisation libérale, ce qui m'apparaît dramatique. Il faut poser de nouveau plusieurs règles du jeu et pour cela, les politiques doivent notamment sortir du champ d'influence des lobbies, qu'il s'agisse des actionnaires ou du lobby agricole productiviste qui est le maître en Europe.

**Jean-Luc PELLETIER,
Industrie Alimentaire Française**

Nous avons demandé qu'un bilan des efforts réalisés par l'Europe soit dressé, notamment en matière agroalimentaire. Je rappelle que l'ANIA a fait connaître sa position par un texte du 5 octobre. Certains font à nouveau l'erreur qui était commise avant Seattle : Doha vise bien à fixer le calendrier de la négociation, notamment sur les questions agricoles, et non pas à négocier certains des points cités. L'industrie alimentaire est variée et les objectifs sont divers : il peut s'agir du renforcement de la propriété intellectuelle, de la défense des standards européens sanitaires et environnementaux ou de la préservation de notre compétitivité à l'exportation, par exemple. Cela résultera de la négociation agricole et alimentaire. En matière de restitutions, Doha ne doit pas présumer du résultat de la négociation finale : pour les industriels, les outils permettant les exportations des autres pays, notamment américain et du groupe de Cairns, ne sont pas sur la table aujourd'hui. Nous ne

concevrons pas que l'Europe prenne à Doha un engagement qui préjuge de la fin de la négociation. Par ailleurs, tant que nos concurrents américains ou du groupe de Cairns bénéficient de prix d'approvisionnement – souvent par des mécanismes pervers – inférieurs à leurs coûts de production, nous avons besoin d'outils tels que les restitutions à l'exportation. Sur ce point non plus, Doha ne doit pas préjuger des résultats de la négociation, qui sera déjà relativement difficile.

**Conrad ECKENSCHWILLER,
Conseiller pour les affaires internationales du Medef**

Je suis favorable à la mise en œuvre de réformes et de règles. Personne ne conteste qu'il existe des inégalités mais lorsque l'on se trompe de diagnostic, l'administration d'un médicament inapproprié peut avoir des conséquences graves. Il ne faut pas attribuer à la mondialisation tous les défauts. Au sein d'un document intitulé *Inégalités croissantes, la faute à qui ?* il est précisé que : « les liens avec la globalisation apparaissent toutefois, au plus, indirects » ; « il n'est pas évident que la mondialisation soit un facteur déterminant de cette dynamique inégalitaire » ; « il est difficile d'établir un lien entre la mondialisation récente et les performances inégales du développement du Sud » ; « les inégalités internes les plus importantes se rencontrent dans les pays ayant pratiqué l'import-substitution et la fermeture commerciale comme c'est le cas en Amérique latine : la mondialisation ne peut en aucun cas être accusée de manière univoque ». Ce document est issu de la fondation Jean Jaurès, sous la signature de Jean-Louis Bianco et Jean-Michel Séverino.

**Alain BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne**

Dans ce type de débat, je préfère que les participants évitent de citer des extraits lorsqu'ils souhaitent prendre position, car cela peut prêter à confusion.

**Yann GALUT,
député du Cher**

Ce débat est avant tout politique. Le représentant du Medef s'inscrit dans la logique du lobby du patronat et des multinationales, au service exclusif des intérêts des actionnaires. Il nous a tenu le discours habituel de cette organisation et de son président. Je m'inscris totalement en faux avec les propos qu'il a tenus au sujet des bénéficiaires de l'ouverture des marchés, mais aussi avec les chiffres qu'il a cités. Les experts avec lesquels je travaille peuvent le contredire sur ces données, et cela fait partie de la politique.

De tels discours étaient majoritaires il y a quelques années, et les politiques n'osaient pas les contrecarrer : ils sont maintenant combattus par la société civile et par des organisations comme ATTAC. Nous n'accepterons plus de tels discours ; la pensée unique n'existe plus dans le débat politique. Nous le combattons dans la rue et à l'Assemblée nationale, en particulier vos propos sur l'économie administrée. Vous affirmez que la libéralisation est un progrès : pour les actionnaires ou pour certains privilégiés dans certains pays, sûrement, mais certainement pas pour la population qui subit au quotidien les conséquences de cette mondialisation. Les données de la CNUCED, du PNUD, les chiffres apportés par les ONG montrent que le développement et la libéralisation ne profitent nullement aux individus qui composent cette planète. Je suis en accord total avec les propos tenus par Susan George, par certains analystes et par Jean-Claude Lefort. Avant de libéraliser encore plus au profit de certains, le but essentiel de Doha consiste à dresser le bilan du cycle précédent. Pourquoi ne pas accepter qu'il soit réalisé de manière publique et contradictoire ? Nos travaux de ce jour sont nécessaires, mais revêtent un aspect par trop conventionnel : je souhaite que nous puissions dresser un bilan exact de la situation

économique internationale, non seulement avec les parlementaires et les gouvernements, mais aussi avec la société civile.

Ne négligeons pas le fait que le sentiment que j'exprime, avec d'autres, connaît une montée en puissance en France, mais aussi au niveau européen et international. Je suis en total accord avec le discours nouveau dont nous a fait part Monsieur Boumeziane : nous continuerons à le développer après Doha, à Porto Alegre notamment où, en début d'année prochaine, tous les mouvements appelant à une autre mondialisation se réuniront. Je récuse le terme « antimondialisation » : nous sommes pour une mondialisation qui respecte notamment les pays du Sud. Elle se construit au sein de la société civile, de nos parlements nationaux et au niveau international.

Alain BARRAU,
Président de la Délégation de l'Assemblée nationale
pour l'Union européenne

Je souhaite que des débats de cette nature puissent avoir lieu car il est possible d'y exprimer des points de vue différents. Nous ne pourrions pas faire progresser la réflexion sur la mondialisation en se disant entre chapelles ce que l'on pense du sujet. Au contraire, si un lieu comme celui où nous nous trouvons peut permettre des échanges – certes imparfaits, mais réels – entre des personnes favorables à une mondialisation néo-libérale et des personnes qui ont une autre conception du développement, nous parviendrons à un résultat. Sinon, nous retomberons dans des errements où l'anathème remplace la compréhension et l'échange.

L'objectif de notre rencontre n'était pas de changer l'opinion des participants, mais bien de mener un débat sur le fond. Le Parlement constitue le lieu où les représentants du peuple doivent s'exprimer et je pense que nous devons généraliser la pratique du vote du Parlement sur de telles questions, pour que chacun puisse prendre ses responsabilités par rapport à sa conception du monde. La période où ces problématiques étaient exclusivement traitées par l'exécutif ou les experts est révolue : il existe désormais des

contributions utiles de la société civile et, dans la période qui s'ouvre, il doit y avoir, pour des raisons politiques, des contributions des parlements nationaux, du Parlement européen, ainsi que d'autres instances. La fonction parlementaire connaît une évolution : désormais, nous ne jouerons plus seulement un rôle « d'assistante sociale » et nous ne nous occuperons plus seulement de tel ou tel secteur de l'activité nationale. Le parlementaire doit être à même de porter dans le débat politique les grands enjeux du moment. Pour cela, je vous remercie de votre présence et j'espère que nous pourrons poursuivre ce travail en commun après Doha.

ANNEXES

Annexe 1 :
Communication de M. Rubens RICUPERO,
Secrétaire général de la CNUCED,
sur le thème « Réussir le mariage entre l'OMC
et les pays du Sud »

C'est un honneur, pour l'institution que je dirige et pour moi-même, d'avoir l'occasion de partager avec vous quelques réflexions sur le rôle du commerce dans le système international. La date est certainement bien choisie : la semaine prochaine, la Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce qui s'ouvre à Doha, au Qatar, a une grande responsabilité dans l'orientation du système commercial international pour les années à venir.

Le contexte international dans lequel se situe cette Conférence est aussi déterminant que le contenu de son ordre du jour. La récession qui touche simultanément les trois grandes économies mondiales - les Etats-Unis, l'Europe et le Japon - dépasse le stade des pronostics et devient peu à peu une certitude et commence déjà à faire tache d'huile sur beaucoup d'autres économies moins développées. On estime que la croissance du commerce mondial sera à peine supérieure à 0 % cette année par rapport à une croissance de 12 % l'année dernière.

La faible demande d'importation des économies industrialisées freine considérablement leur rôle de « locomotive » du commerce mondial. Il est urgent que la communauté internationale fournisse une réponse coordonnée et efficace aux dangers que pose une telle crise économique. Mais il serait illusoire de penser que la Conférence de l'OMC puisse, à elle seule, en lançant de nouvelles négociations commerciales dont l'effet n'est jamais visible qu'à long terme, être suffisante pour relancer le dynamisme des marchés.

Par contre, la Conférence de Doha est appelée à jouer un rôle clé, en ce moment, au niveau du multilatéralisme économique. Au lendemain de la tragédie du 11 septembre, nous devons placer les notions d'interdépendance et de solidarité au cœur du processus de mondialisation et transformer cette idée en actes. Il y a des valeurs humaines et éthiques qui doivent faire partie intégrante du fonctionnement du système économique mondial, dont l'OMC est un élément important - certes pas le seul. Le développement équitable de tous les pays, en particulier des plus pauvres, est sans doute l'une de ces valeurs.

Le sentiment d'angoisse que nous ont laissé les actes terroristes du mois dernier s'ajoute à un malaise croissant face à certains aspects de la mondialisation, qui ne se borne pas aux expressions de violence qui ont marqué les principales réunions internationales de ces derniers mois. Très récemment, en recevant le Prix Nobel d'Economie, Joseph Stiglitz a résumé en quelques mots ce sentiment de malaise : « le fait de reconnaître que les accords commerciaux du passé ont été injustes est l'une des leçons importantes du mouvement anti-mondialisation.

Je crois qu'il s'agit de quelque chose qui va rester avec nous. » Lors des prochaines négociations, dit-il, « j'aimerais que l'on redresse certains déséquilibres du passé et que l'on avance avec beaucoup plus de sensibilité vis-à-vis des besoins et des préoccupations des pays en développement. »

Ce souci de rendre compatibles à la fois les normes qui régissent les échanges mondiaux de biens et services, l'objectif du développement, et les aspirations légitimes du citoyen et du consommateur, est relativement récent et provient de l'évolution, depuis le milieu des années 80, de l'ordre du jour des travaux sur le commerce international.

Au niveau international, on observe une « transnationalisation » croissante de la société civile de tous les pays, orientée par des mouvements et des organisations non-gouvernementales sans frontières qui, dans bien des cas, ont plus de ressources et d'influence sur l'opinion publique que plusieurs gouvernements de pays en développement. Désormais, la quête de soutien aux politiques et aux accords commerciaux passe par la capacité de convaincre, au premier chef, ces mouvements transnationaux qui ont parfois une influence indéniable sur l'apparition ou la disparition de sujets de négociation commerciale. Ainsi, nous avons tous à l'esprit ce qui s'est passé avec l'accord multilatéral sur les investissements, ou l'effet de diffusion de l'information sur la « vache folle » sur la portée des normes sanitaires agréées à l'OMC sur les échanges commerciaux.

Il est important de consolider la fonction première de l'OMC, à savoir la libéralisation des échanges, et de recourir, parallèlement, à d'autres mécanismes de coopération multilatérale (tels que l'OIT dans le domaine du travail) pour les questions qui ne peuvent pas être résolues d'une façon efficace à l'OMC.

Dans cet ordre d'idées, bien que le contexte de récession internationale n'était pas présent il y a deux ans lors de la Conférence de l'OMC à Seattle, les enjeux fondamentaux qui se posent aux négociateurs à Doha sont d'une même nature. En réalité, il s'agit essentiellement, à mon sens, d'une seule question principale, à savoir quel contenu précis faut-il donner aux termes « agenda du développement » dans les travaux de l'OMC et dans les normes internationales du commerce. Le format de ce qui sera lancé à Doha importe beaucoup moins que la substance : qu'on l'appelle « nouveau cycle » ou « programme de travail » est une question relativement mineure. C'est la définition de ce contenu qui va déterminer le degré d'équité et d'interdépendance que l'on veut atteindre dans la gestion du système de commerce mondial.

Voyons quels sont les points clé de cet agenda du développement, tels qu'ils ont été clairement définis, par les pays en développement eux-mêmes, qui ont acquis une capacité croissante de formuler des propositions concrètes pour les négociations. Il s'agit d'une participation proactive et incontournable, qui introduit un profond changement quantitatif et qualitatif dans le fonctionnement de l'OMC et dans la mise en forme des futures négociations.

Un récent article d'une chercheuse des Etats-Unis, Sheila⁽¹⁾, souligne que plus les pays en développement acquièrent les connaissances techniques et analytiques en matière

⁽¹⁾ Sheila Page, « *Developing Country Participation in Multilateral Trade Negotiations* » *Bridges*, September 2001, pp.11-12.

de politiques et d'accords commerciaux, plus ils mettent en exergue leurs spécificités économiques et leurs situations individuelles dans le système des échanges mondiaux. Tout naturellement, leurs positions évoluent et se précisent en fonction de l'identification de leurs besoins nationaux; parallèlement, leurs alliances se modifient et ne se bornent plus à l'axe Nord-Sud. Il importe de faire une lecture positive de cette apparente « fragmentation » des pays en développement car elle démontre maturité et sérieux. Les 30 pays membres de l'OCDE ne sont pas moins « fragmentés » dans leurs positions à l'OMC ou ailleurs.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que « l'agenda du développement » qui devrait être le fondement des futures négociations contient des points qui représentent une grande convergence d'intérêts des pays en développement.

Il s'agit d'abord de résoudre les problèmes d'accès aux marchés que les négociations précédentes ont laissé en suspens. Certes, pour les exportations des pays les moins avancés, les régimes préférentiels ont été récemment élargis, notamment grâce à l'initiative des Communautés européennes qui vise le libre accès au marché européen de tous les produits sauf les armes. Des barrières tarifaires et surtout non tarifaires de différente nature (règles d'origine, escalade des droits de douane pour les produits plus élaborés, normes techniques sophistiquées, entre autres) continuent de protéger certains produits considérés comme « sensibles » du point de vue des intérêts des pays industrialisés.

Mais la protection la plus large est celle qui concerne deux secteurs clé pour les exportations des pays en développement : l'agriculture et les textiles, qui depuis une cinquantaine d'années, jouissent d'un statut spécial dans le cadre des disciplines commerciales, en permettant l'utilisation de subventions, quotas, et mesures de soutien interne. A cet égard, les pays en développement aussi bien exportateurs qu'importateurs de denrées agricoles soulignent l'injustice que représentent ces mesures, extrêmement coûteuses, et que seuls les pays riches peuvent se permettre. Rappelons que d'après les calculs de l'OCDE et de la Banque Mondiale, les pays industrialisés dépensent environ 365 milliards de dollars par an pour la protection de leurs secteurs agricoles, soit un milliard par jour.

En même temps, l'on exige des pays en développement de s'ouvrir à la concurrence internationale et d'abandonner des mesures de protection qui contredisent la philosophie du libre marché. La première tâche de la Conférence de Doha devrait être de décider, avec un mandat précis, l'insertion définitive et irrévocable de l'agriculture et des textiles dans le processus de libéralisation commerciale. Ce sont deux secteurs qui coïncident avec des avantages comparatifs majeurs des pays en développement. Le coût économique et social de leur exclusion des disciplines du commerce international est très élevé pour les pays en développement.

Il en est de même des produits de base, dont le rôle dans le commerce extérieur de la plupart des pays en développement continue d'être déterminant. En effet, trop nombreux sont les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés parmi eux (les PMA), qui continuent de dépendre des produits de base pour l'essentiel de leurs recettes à l'exportation. Or, les produits agricoles représentent en valeur les quatre-vingtièmes de leurs exportations de produits de base. Et c'est justement dans ce dernier

secteur où les pays en développement sont censés jouir d'un avantage comparatif certain, qu'ils ont vu leur part des exportations mondiales se réduire comme une peau de chagrin. Quelques exemples frappants méritent d'être cités :

Entre 1970-72 et 1998-99, la part de l'Afrique dans la valeur totale des exportations mondiales des produits de base est tombée de 8,6 à 2,6 %, et celle des 49 PMA de 4,7 à 1,0 %, et ceci essentiellement au profit des pays développés exportateurs. S'ils avaient pu défendre leurs parts respectives de marché du début des années 70 dans ce secteur si vital pour eux, l'Afrique aurait gagné annuellement plus de 42 milliards de dollars des Etats-Unis, et les PMA plus de 25 milliards de dollars: c'est bien plus, beaucoup plus, qu'ils ne reçoivent au titre de l'aide officielle au développement.

Ces pertes de parts de marché subies au niveau mondial, mais également sur leurs propres marchés nationaux, par les pays en développement, sont en partie dues aux politiques suivies par les pays développés pour protéger leur agriculture de la concurrence internationale, et lui permettre d'exporter en dehors des mécanismes de marché libre que les institutions de Bretton Woods imposent aux pays en développement. A cet égard, un besoin de cohérence au niveau international, pour ne pas parler d'équité, se fait de plus en plus sentir.

Parmi les dossiers qui seront sur la table des négociations à Doha, l'un des plus complexes est celui de la mise en œuvre des accords commerciaux issus du cycle d'Uruguay. Pour plusieurs pays en développement, les difficultés de mise en œuvre se sont avérées plus sérieuses que prévu. Il ne s'agit pas pour eux de fuir les obligations, mais de mettre en place les capacités institutionnelles et les cadres légaux internes nécessaires, par exemple, pour appliquer les dispositions en matière de valeur en douane pour les importations, ou de normes sanitaires pour certaines exportations. Souvent, dans plusieurs pays en développement, les contraintes au niveau des infrastructures, des capacités techniques, de l'accès à l'information empêchent, d'une part, de faire face aux obligations découlant de la participation aux accords de l'OMC, et d'autre part, d'utiliser les droits prévus dans ces mêmes accords. Il s'agit donc de mettre en place des mécanismes juridiques et de coopération technique qui égalisent le terrain de jeu, en diminuant quelques-unes des distorsions de la concurrence internationale qui jouent contre les pays en développement.

Dans d'autres cas, les problèmes de mise en œuvre des accords existants acquièrent des dimensions éthiques. C'est le cas de certaines dispositions de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle et le commerce (ADPIC) et les effets de leur application sur le commerce de médicaments. Jusqu'au mois dernier, ce sujet paraissait évoluer à l'OMC suivant un scénario simple: d'un côté, un grand nombre de pays en développement soucieux de préserver la liberté d'importer des médicaments de différentes sources en cas d'épidémies ou de maladies comme le SIDA. De l'autre, certains pays industrialisés, soucieux de défendre la propriété intellectuelle des industries pharmaceutiques. Puis, ces derniers jours, les risques posés par les cas d'anthrax aux Etats-Unis semblent introduire une nouvelle tendance dans le débat, à cause des décisions qui prennent en compte des considérations de santé publique. La négociation à l'OMC d'une déclaration ministérielle concernant l'accord sur la protection de la propriété intellectuelle et la santé publique sera directement influencée par ces nouveaux éléments du débat.

Cet exemple démontre que lorsque la mise en œuvre des normes du commerce conduit à des effets négatifs sur les politiques de santé, la sécurité alimentaire, ou les conditions de vie des populations les plus pauvres, il est nécessaire d'agir en conséquence au niveau multilatéral. C'est dans ce sens que des valeurs fondamentales du système commercial doivent être définies et préservées.

Monsieur le Président :

L'opportunité d'agir collectivement qui est offerte par la Conférence de Doha ne peut pas être manquée. Il s'agit surtout de faire en sorte que tous les pays, sur un pied d'égalité, participent activement à la mise en place de mécanismes de coopération multilatérale capables de fournir des réponses aux aspirations des pays en développement. Il est indispensable de démontrer que ces moments difficiles que nous vivons sont une source d'actions et de consensus.

Le temps où les négociateurs agissaient en vase clos, dans cette sorte de tour d'ivoire qu'était le GATT, est bien révolu. Dans tous les domaines des relations internationales, la mondialisation impose des responsabilités collectives, qui exigent l'engagement de tous les acteurs nationaux et internationaux, du secteur public et privé, des organes de l'exécutif et des parlementaires de tous les pays.

Annexe 2:
Communication de M. Ablassé OUEDRAOGO,
Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du
commerce (OMC), sur le thème « Réussir le mariage entre
l'OMC et les pays du Sud »

**LE TRAITEMENT SPECIAL ET DIFFERENCIE EN FAVEUR DES PAYS
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la Délégation de L'Assemblée nationale française pour l'Union européenne,

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés de l'Assemblée nationale française,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Au nom du Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Mike Moore, et du Secrétariat de l'OMC, je voudrais avant toute chose féliciter les membres de la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et leur dynamique Président, M. Alain Barrau, pour leur initiative combien généreuse de faire participer activement le Parlement français dans le débat public sur l'OMC, en organisant cet important colloque autour du thème stratégique de « *L'Union européenne face à la mondialisation* » à quelques 6 jours de l'ouverture de la 4ème Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, prévue du 9 au 13 novembre 2001 à Doha, au Qatar.

Il faut souligner avec force que dans le système de l'OMC, les parlements et les parlementaires assument une grande responsabilité en ratifiant les accords et règles qui sont négociés par les gouvernements des Etats membres et qui seront utilisés par les opérateurs économiques.

Je voudrais exprimer aux organisateurs de ce colloque nos remerciements pour l'opportunité qu'ils nous donnent en nous permettant d'apporter une contribution à votre démarche, dont l'objectif est de partager l'information pour mieux comprendre les enjeux actuels dans le monde. Votre journée de réflexion se tient à un moment particulièrement difficile pour le monde avec le ralentissement, voire la récession économique aggravée

par un contexte international dans lequel la confiance s'effrite pour des raisons d'insécurité persistante.

Avant de procéder à ma présentation introductive sur « *Le traitement spécial et différencié en faveur des pays en voie de développement à l'OMC* », je souhaiterais apporter une précision qui a son importance : cette précision est que la mondialisation et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne sont pas synonymes, la mondialisation étant une étape dans l'histoire de l'évolution socio-économique de la société, tandis que l'OMC est tout simplement une structure mise en place par les Etats membres, pour assurer la régulation des échanges dans le système commercial multilatéral avec des règles et des accords applicables à tous, dans le but d'instaurer la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde.

Je voudrais, en outre, me permettre de faire un commentaire sur le titre de notre Table Ronde: « *Réussir le mariage entre l'OMC et les pays du Sud* ».

Il n'y a pas de mariage à contracter entre l'OMC et les pays du Sud, tout simplement parce que, comme les autres membres de l'OMC, ces pays sont les propriétaires de l'Organisation et en assument l'entière responsabilité du fonctionnement de la structure et de la mise en œuvre des décisions qui sont prises par consensus en son sein. En signant en avril 1994, l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, les 124 pays signataires dont la plupart sont des pays du Sud, ont voulu marqué « l'avènement d'une ère nouvelle de coopération économique mondiale, répondant au désir généralisé d'opérer dans un système commercial multilatéral plus juste et plus ouvert au profit et pour la prospérité de leurs populations ».

Contrairement au fait que le mariage consiste à unir deux êtres ou deux entités différentes, il n'y a pas de séparation entre l'OMC et ses Membres pour parler d'union à faire étant donné que l'OMC est constituée par ses Membres qui assurent sa gestion au quotidien. Afin d'éviter toute amalgame et de faciliter la compréhension de mon exposé sur **Le Traitement Spécial et Différencié en faveur des pays en voie de développement à l'OMC**, je me propose de faire une brève présentation de l'OMC, Organisation tout de même très jeune et pas toujours bien connue, autour de ses Objectifs, sa Structure, et son Fonctionnement.

I. Présentation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'OMC a été établie le 1^{er} janvier 1995, à la suite de l'Accord d'avril 1994 de Marrakech succédant au GATT, (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), créé au lendemain de la deuxième guerre mondiale, en 1948.

L'OMC est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays, et sa fonction principale est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

Au cœur du système, que l'on appelle **le Système commercial multilatéral**, se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Ces accords constituent les règles juridiques du commerce international. Bien que négociés et signés par les

gouvernements, les Accords et les Règles de l'OMC visent à aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'objectif de l'OMC est d'améliorer le bien-être des populations de ses membres.

L'OMC compte à ce jour 142 membres en attendant d'accueillir à l'occasion de la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, la République populaire de Chine, Taipei chinois et le Vanuatu. Vingt huit autres pays dont la Fédération de Russie, l'Arabie Saoudite par exemple, négocient actuellement leur accession à l'Organisation.

L'ensemble des Etats membres représentent plus de 90 % du commerce mondial.

Les décisions sont prises par l'ensemble des membres selon le principe du consensus. On considère qu'il y a consensus, si au moment de la prise de décision, aucun des membres présents ne formule d'objection. C'était aussi une pratique du GATT. S'il n'est pas possible d'arriver à un consensus, l'Accord sur l'OMC prévoit la possibilité de prendre la décision par un scrutin à la majorité simple, chaque pays ayant une voix. Un vote à la majorité est donc possible mais l'Organisation n'a jamais recouru à cette procédure qui était rare à l'époque du GATT, car la préférence est donnée à la règle du consensus qui permet d'éviter une « tyrannie de la majorité ».

Les organes qui gouvernent l'OMC sont :

La Conférence des ministres du commerce est l'organe exécutif suprême. Elle se réunit au moins une fois tous les deux ans. La dernière réunion ministérielle a été celle tenue à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999, avec tout le retentissement qui reste encore gravé dans nos mémoires. La quatrième Conférence se tiendra du 9 au 13 novembre 2001 à Doha, au Qatar. Les deux premières Conférences ministérielles se sont tenues en décembre 1996 à Singapour et en mai 1998 à Genève. Dans l'intervalle entre les réunions de la Conférence ministérielle, ses fonctions sont exercées par le Conseil général.

Le Conseil général, qui rassemble les ambassadeurs et chefs de délégation des Etats membres à Genève, et aussi des fonctionnaires envoyés des capitales, se réunit plusieurs fois par an au siège de l'OMC. Il se réunit aussi en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales des différents pays, sur la base des rapports établis par le Secrétariat de l'OMC, et en tant qu'Organe de règlement des différends, lorsqu'il examine les plaintes et prend les mesures nécessaires pour régler des différends entre les membres.

Le Conseil Général est aidé dans ses travaux par :

- Le Conseil du commerce des marchandises, qui supervise l'application et le fonctionnement du GATT de 1994 et des accords connexes ;
- Le Conseil du commerce des services, qui supervise l'application et le fonctionnement de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) ;

- Le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle, qui supervise le fonctionnement de l'Accord sur les ADPIC.

Les Conseils sus-mentionnés soumettent leurs rapports au Conseil général.

Des groupes de travail, des groupes d'experts et des comités spécialisés s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, l'accession à l'OMC, les investissements et les accords régionaux.

Le Secrétariat de l'OMC, basé à Genève, a un effectif d'environ 550 fonctionnaires permanents et est dirigé par un directeur général. L'actuel directeur général, qui est le néo-zélandais M. Mike MOORE, assume ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 1999 pour un mandat de trois (3) ans.

Il est assisté par quatre adjoints, originaires d'Afrique, des Etats-Unis d'Amérique, d'Amérique Latine et d'Europe. Le Secrétariat de l'OMC est composé de 26 divisions, dirigées par des directeurs, placés sous la supervision directe des directeurs généraux adjoints. L'OMC n'a pas de bureaux extérieurs.

Etant donné que les décisions sont prises par les Etats membres eux-mêmes, le Secrétariat n'est pas investi du pouvoir décisionnel qui incombe aux autres organes exécutifs internationaux. Le Système de l'OMC est géré par ses membres et le Secrétariat ne donne qu'un appui pour aider à l'organisation des réunions, au suivi de la mise en oeuvre des règles, des accords et décisions prises par les Etats membres.

Les principales fonctions du Secrétariat de l'OMC sont :

- fournir un appui technique aux différents conseils et comités ainsi qu'aux Conférences ministérielles ;
- offrir une assistance technique aux PVD et économies en transition ;
- analyser le commerce mondial et exposer les activités de l'OMC à l'opinion publique et aux médias ;
- Fournir également une assistance juridique dans le cadre du règlement des différends et donner des avis aux gouvernements des pays qui souhaitent devenir membres.

L'OMC a quatre fonctions principales qui sont décrites dans l'Accord de Marrakech instituant cette Organisation. Il s'agit :

- *De faciliter la mise en œuvre*, l'administration et le fonctionnement des instruments juridiques du Cycle d'Uruguay et des éventuels autres accords qui pourraient être négociés à l'avenir.
- *De servir de cadre pour les négociations commerciales* entre les Etats membres au sujet des questions visées par les accords ainsi que pour d'autres négociations relevant de sa compétence et pour la poursuite de la libéralisation du commerce.

- *D'aider au Règlement des différends commerciaux* entre les Etats membres.
- *De faire le suivi des politiques commerciales nationales* à travers l'administration du mécanisme d'examen périodique des politiques commerciales des Etats membres.

Considéré comme le cadre juridique régulateur du commerce mondial, le Système de l'OMC apparaît aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, comme un outil indispensable pour assurer la protection et la survie des pays ayant des économies faibles et qui auront du mal à supporter la concurrence anarchique qu'imposerait un système sans règles juridiques.

Pour comparer le GATT à l'OMC, disons que les différences sont importantes. Le GATT avait un caractère ad hoc et provisoire. L'Accord général n'a jamais été ratifié par les parlements des Etats membres et ne contenait aucune disposition prévoyant la création d'une organisation.

L'OMC et ses accords sont permanents. C'est une organisation internationale établie sur une base juridique solide parce que les accords ont été ratifiés par les Etats Membres de l'OMC. Ces accords décrivent la manière dont l'Organisation doit fonctionner.

L'OMC a des Etats membres, alors que le GATT n'avait que des parties contractantes. Le GATT s'occupait exclusivement du commerce des marchandises, alors que l'OMC couvre en outre les services et la propriété intellectuelle. Le système de règlement des différends est plus rapide et plus automatique que l'ancien système et ses décisions ne peuvent être bloquées que par consensus.

Le Traitement spécial et différencié en faveur des pays en voie de développement à l'OMC

Quelques définitions :

A l'OMC, il n'y a pas de critères spécifiques pour définir **un pays en voie de développement**. C'est chaque pays qui se détermine et se définit comme étant un pays développé ou en voie de développement. A ce jour sont considérés comme pays en voie de développement⁽²⁾ ceux de l'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique, du Moyen Orient et d'Asie (moins l'Australie, le Japon, et la Nouvelle Zélande). Ils représentent environ 80% des Etats membres de l'OMC. En l'an 2000, leur part dans le commerce mondial a été de 27%. Dans ce groupe de pays le revenu par habitant ne dépasse pas 4.000 dollars US.

Les pays développés sont ceux d'Amérique du Nord, l'Union Européenne, les pays de la zone européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Le revenu par habitant se situe au-delà de 8.500 dollars US.

⁽²⁾ On exclut les économies en transition.

La définition **des pays les moins avancés** est la seule qui ne prête pas à confusion parce que cette catégorie de pays est déterminée par les Nations unies. Au nombre de 49 pays, l'essentiel du gros lot vient d'Afrique avec 34 pays. A ce jour, 30 PMA sont membres de l'OMC.

Il faut accepter de reconnaître que même si le système commercial multilatéral et ses participants ont évolué au fil du temps, les buts fondamentaux du système sont restés inchangés: promouvoir un commerce international ouvert, équitable et prévisible au service de l'humanité.

L'OMC traite tous les pays sur un pied d'égalité, qu'ils soient riches ou pauvres, grands ou petits, forts ou faibles. C'est un système fondé sur des règles et non sur des rapports de force. Ces règles s'appliquent à tous, y compris les plus grandes puissances économiques. Bon nombre d'entre ces règles sont spécifiquement conçues pour assurer des conditions commerciales équitables entre les partenaires. **L'obligation de ne pas faire de la discrimination y tient une place essentielle – c'est ce qu'on appelle la règle de « la nation la plus favorisée » (NPF) et « la règle du traitement national ».**

Le principe de la nation la plus favorisée est simple mais efficace; il supprime les différences de poids économique et politique entre les pays et fait disparaître le favoritisme. Il confère à la libéralisation des échanges une dynamique automatique. En effet, lorsque deux partenaires commerciaux s'entendent pour ouvrir leurs échanges, tous les Etats membres de l'OMC en bénéficient.

L'obligation d'accorder le traitement national empêche les gouvernements de traiter différemment les produits étrangers et les produits nationaux. Par exemple, si le Venezuela exporte vers la Norvège la même qualité d'essence que celle produite par la Norvège, celle-ci peut imposer les mêmes normes strictes (mais pas plus strictes) pour l'essence vénézuélienne que celle qu'elle impose pour l'essence nationale.

L'OMC rend stable et prévisible le commerce international parce que ses règles sont juridiques et contraignantes, tout comme les listes d'engagements concernant l'accès aux marchés des produits et services négociés par chaque Etat membre. Ces éléments limitent les niveaux de protection. Les procédures de règlement des différends jouent un rôle essentiel et précieux en vue d'assurer un règlement équitable des conflits commerciaux, en temps voulu et dans le respect des droits.

L'OMC est constituée de gouvernements agissant de concert et elle n'est forte que dans la mesure où ses Etats membres ont la volonté d'en respecter les règles. Mais comme le dit l'adage public, il n'y a pas de règles sans exceptions. Et en cela, le traitement spécial et différencié de l'OMC en faveur des pays en voie de développement constitue une **exception** faite par les Etats membres de l'OMC, dans la mise en œuvre des accords pour tenir compte du nombre très important des pays en voie de développement et des pays les moins avancés et pour favoriser leur intégration dans le système commercial multilatéral à travers des mesures pouvant accélérer leur développement.

Le terme « traitement spécial et différencié » a fait l'objet de débat dans les années 1960 autour de la problématique de savoir comment on pourrait faciliter la croissance et

le développement à travers les règles commerciales. Les Accords de l'OMC, issues des négociations du cycle d'Uruguay, couvrent environ 150 dispositions relatives au traitement spécial et différencié, regroupées en six types:

1. Les dispositions visant à accroître les possibilités commerciales des pays en voie de développement (PVD) :

Il s'agit d'engagements pris par différents Etats membres pour accorder à des pays en voie de développement des faveurs limitées dans le temps et selon les secteurs afin de faciliter leur participation au commerce mondial. C'est ce qu'on appelle le système général des préférences dont la base juridique est la clause d'habilitation.

Celle-ci consiste à donner un traitement plus favorable dans l'objectif de faciliter et de promouvoir le commerce des PVD et des PMA et ainsi répondre aux besoins de développement des pays bénéficiaires. La décision européenne tout sauf les armes pour aider les PMA à avoir plus d'accès sur les marchés des pays européens en est une illustration.

L'exception que constitue la clause d'habilitation à l'article I du GATT de 1994 sur le traitement de la nation la plus favorisée ou « NPF » c'est que tout Etat membre de l'OMC peut accorder en vertu de cette clause, tout avantage, privilège ou immunité à un PVD ou PMA sans avoir l'obligation d'accorder de tels traitements aux autres membres de l'OMC. De ce fait le système général de préférence (SGP) est donc institutionnalisé en tant qu'exception à l'article I du GATT. Par exemple, la France peut accorder au Burkina Faso la possibilité d'exporter des arachides d'une certaine quantité à des conditions avantageuses sans être dans l'obligation de prendre les mêmes dispositions pour un autre pays.

La clause d'habilitation prévoit des dispositions plus souples que celles prévues à l'Article XXIV du GATT de 1994 pour les arrangements régionaux conclus entre les PVD et notifiés à l'OMC. Elle introduit en outre la notion de graduation qui consiste à éliminer graduellement les avantages accordés aux PVD en fonction des progrès réalisés dans leur développement.

2. Les dispositions exigeant des Etats membres de l'OMC qu'ils préservent les intérêts des pays en voie de développement :

Il s'agit de dispositions théoriques s'appuyant beaucoup plus sur les bonnes intentions que sur des engagements contraignants. A titre d'illustration, citons dans le Mémoire d'accord sur les règles et les procédures régissant le règlement des différends, l'article 4.10 stipulant qu'au cours des consultations, les Etats membres doivent accorder une attention spéciale aux problèmes et intérêts particuliers des PVD.

Une situation semblable existe par exemple dans l'Accord sur les mesures anti-dumping, qui reconnaît que les pays développés devront prendre spécialement en considération la situation particulière des pays en voie de développement membres quand ils envisageront d'appliquer des mesures anti-dumping, après avoir déterminé qu'il existe des exportations de produits à un prix inférieur au prix normal en vigueur sur le marché intérieur qui causent un dommage important à une branche de la production nationale.

3. Les dispositions offrant aux PVD une certaine flexibilité dans l'utilisation des instruments de politique économique et commerciale :

Il s'agit, par exemple, pour les PVD ayant des difficultés au niveau de leur balance des paiements, de pouvoir appliquer des mesures restrictives à l'importation comme les surtaxes ou même les restrictions quantitatives. Il faut préciser que dans le Mémoire d'accord sur les dispositions du GATT de 1994 relatives à la balance des paiements, la préférence est donnée aux mesures agissant sur les prix plutôt que sur les volumes d'importation dans les cas des pays qui ont des difficultés sur la balance des paiements.

4. Les dispositions prévoyant une assistance technique pour les pays en voie de développement :

Les programmes d'assistance technique en faveur des PVD ont un caractère volontaire, non obligatoire et surtout sélectif. Un pays en voie de développement peut demander une assistance technique dans un domaine précis sans jamais l'obtenir, soit par manque de financement ou d'intérêt des pays développés.

Il est stipulé dans les dispositions y relatives que les pays développés membres fourniront, selon des modalités convenues d'un commun accord, une assistance aux pays en voie de développement membres qui en feront la demande. C'est sur cette base flexible que les pays développés membres élaboreront des programmes d'assistance technique qui pourront comporter, entre autres pour l'évaluation en douanes pour prendre un exemple précis, la formation du personnel, l'accès aux sources d'information concernant la méthodologie en matière d'évaluation en douane, et des conseils au sujet de l'application des dispositions de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 sur la valeur en douane.

Le budget régulier de la coopération technique de l'OMC est réduit et ne permet de répondre à l'ensemble des requêtes reçus des Etats membres.

5. Les dispositions offrant une période de transition plus longue pour la mise en oeuvre des accords de l'OMC :

Il s'agit de dispositions transitoires accordées aux PVD et aux PMA membres concernant le droit de différer la date de la mise en application de certaines dispositions des accords, dont par exemple l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les mesures concernant les investissements liés au commerce (MIC).

Pour les PVD, ces dispositions autorisent de différer de cinq (5) ans l'application de l'ADPIC et des MIC. Pour les PMA, la période de transition autorisée est respectivement de onze (11) ans pour l'ADPIC et de sept (7) ans pour les MIC. Toutes les périodes transitoires ont déjà expiré à la date du 31 décembre 1999 pour les PVD. A l'échéance de ces dates, les pays négocient individuellement et au cas par cas des prolongations supplémentaires brèves et limitées. Les accords concernés par la fin des périodes transitoires sont relatifs à l'ADPIC, aux MIC, à la valeur en douane, et aux subventions et mesures compensatoires.

Il faut reconnaître que ces périodes transitoires ont pour but de permettre aux PVD et PMA de pouvoir mettre totalement en œuvre certaines obligations spécifiques dans certains domaines. Mais dans la réalité le calendrier s'avère être arbitraire et les mesures préconisées ne sont guère liées aux conditions de développement.

6. Les dispositions spéciales relatives aux mesures visant à aider les Pays les moins avancés (PMA) ou à favoriser leur participation au commerce mondial :

Ces aides restent de nature volontaire et à la discrétion de chaque pays donateur. Il s'agit par exemple dans le cadre de l'ADPIC, pour les pays développés d'offrir des incitations aux entreprises et institutions sur leur territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les PMA membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable.

CONCLUSIONS:

L'OMC n'est rien d'autre qu'une organisation intergouvernementale. Le Secrétariat ne dit pas aux gouvernements ce qu'il faut faire, ce sont eux qui le lui disent. Le fonctionnement par consensus fait que chaque Etat membre a un droit de veto.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est dirigée par les gouvernements membres, dotés des mêmes droits et obligations, qui sont représentés par les accords de l'OMC et dont la gestion est faite collectivement par tous les Etats membres, à travers les décisions prises dans les différents organes.

La participation active et effective aux travaux de l'OMC par tous les Etats membres conditionne le bon fonctionnement de l'ensemble du système. C'est ce qui justifie les dispositions exceptionnelles adoptées par l'ensemble des Etats membres à travers le traitement spécial et différencié, qui comporte tout de même des faiblesses soutenues essentiellement par le caractère non contraignant des dispositions.

Malgré tout, le principe de base de l'OMC reste que tous les Etats membres sont tenus de mettre en œuvre, dans le cadre de l'engagement unique, les accords conclus dans le cycle d'Uruguay et, dans le cas échéant, les engagements relatifs aux télécommunications de base, les services financiers et les produits des technologies de l'information.

Comme les autres Etats membres, tous les pays en voie de développement doivent respecter pleinement les obligations au risque de comparaître devant l'Organe de règlement des différends en cas de violation des accords. Malheureusement tous les accords ne comportent pas des dispositions permettant d'octroyer le traitement spécial et différencié aux PVD et aux PMA.

Certains Accords comme ceux relatifs à l'Inspection avant expédition aux règles d'origine n'ont pas de dispositions offrant un traitement spécial et différencié. D'autres comme l'anti-dumping utilisent des expressions du genre « donner une attention particulière », « explorer des solutions alternatives positives » pour aider les PVD et les

PMA. Il ne s'agit donc en aucun cas d'engagements contraignants pour les pays développés.

On trouve une situation semblable dans les Accords sur les obstacles techniques au commerce et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires dont les textes reconnaissent que les pays en voie de développement pourraient avoir des exceptions spécifiées et limitées, totales ou partielles, aux obligations. Ce qui suppose qu'ils ont les compétences nécessaires, ce qui n'est pas toujours le cas, et laisse au bon vouloir des membres développés la détermination des besoins spéciaux du développement, des finances et du commerce des pays en voie de développement.

Il n'est donc pas étonnant que les pays en voie de développement critiquent le principe de la graduation au statut de développé pour certaines obligations et expriment le sentiment qu'il serait plus juste de leur accorder de façon permanente le statut spécial.

Dans la même volonté, il serait souhaitable d'avoir plus de souplesse et d'ouverture dans le système général de préférence afin de baisser les droits de douanes jusqu'au niveau zéro et d'accroître le volume des exportations libérées des droits de douane au maximum et dans la situation idéale sans limitation.

Certes, le traitement spécial et différencié en faveur des PVD à l'OMC représente des efforts fournis par les pays développés pour encourager la participation des PVD et des PMA au commerce mondial, mais autant son impact sur le développement de ces pays demeure limité à cause du caractère temporaire, volontariste et non contraignant des nombreux engagements pris.

On comprend alors très aisément l'importance d'entamer de nouvelles négociations lors de la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC dans une semaine à Doha, afin de permettre aux Etats Membres d'apporter les réajustements nécessaires pour faire du système de l'OMC, un système plus équilibré et plus équitable en tenant compte des besoins réels de développement des PVD et PMA.